Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne

SMD3

Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Rapport annuel 2017

Edito

M. François ROUSSEL
Co-Président

M. Francis COLBAC,
Co-Président

Madame, Monsieur,

Chers collègues, cher(e)s élu(e)s,

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) a pour mission d'assurer le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le département de la Dordogne. Il reprend également progressivement des missions de tri.

La démarche de protection de l'environnement s'inscrit dans chaque étape de son fonctionnement. La logique de développement durable préside à toutes les décisions.

Pour preuve, depuis 2006, le renouvellement annuel de la certification ISO 14001 s'inscrit dans cette démarche. Celle-ci donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés et conduit à une amélioration permanente de sa performance environnementale. Innovation, réduction des coûts, amélioration continue de toute la chaîne des déchets, maîtrise des impacts, le management environnemental du SMD3, à la pointe des meilleures techniques, profite à tous.

La volonté d'avoir une équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un élément fondamental de la politique du SMD3, elle se fait depuis toujours par la mutualisation des coûts pour les adhérents.

L'année 2017 a commencé par la fusion du SMCTOM de Montpon - Mussidan (devenu le secteur VI) avec le SMD3. En plus de la reprise en régie des activités de collecte, l'ensemble du personnel qui le composait a été intégré aux effectifs du SMD3 en tenant compte des souhaits de chacun d'entre eux dans l'intérêt du service.
La dimension humaine fait partie de nos enjeux depuis toujours.

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme.
La loi de transition énergétique impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers et de 10% l'ensemble des déchets. Ce défi majeur se prépare longtemps en avance et nous fixe des objectifs ambitieux pour la réduction de la quantité des déchets et l'amélioration du tri. Citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, tout le monde est concerné par l'avenir de la croissance verte. Le SMD3, comme vous pourrez le lire dans ce rapport, s'est doté en octobre 2017 d'un schéma stratégique pour les années à venir. Loin d'être une contrainte, et parce que la démarche écologique est aussi une démarche économique, ce défi nous permettra de continuer à donner le meilleur de nous-mêmes.

L'excellence au service de tous est plus que jamais notre identité.

Les co-présidents
Francis COLBAC **François ROUSSEL**

Sommaire

- Chiffres clés 2017 • Synthèse ..... 3 - 4
- Territoire et organisation du SMD3 5
  - Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne 6
  - Compétences et fonctionnement du SMD3 7
  - Historique 8
  - Bilan social ..... 8 - 9
  - Les installations de gestion des déchets du territoire 10
  - Les filières de gestion des déchets 11
  - Zoom sur les principaux investissements réalisés en 2017 12
- Prévention et sensibilisation 13
  - Schéma stratégique du SMD3 14
  - Management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage 15
  - Prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes 16
  - Zoom sur …une politique achat au SMD3 ..... 17 - 18
  - Zoom sur les actions de communication et de prévention sur les secteurs V et VI 19
- Collecte des déchets et déchèteries 20
  - Synthèse des déchets collectés en 2017 21
  - Collecte réalisée par le SMD3 sur le secteur V 22
  - Collecte réalisée par le SMD3 sur le secteur VI 23
  - Déchèteries gérées par le SMD3 sur le secteur V 24
  - Déchèteries gérées par le SMD3 sur le secteur VI 25
  - Communauté de communes Terrassonnais 26
  - Communauté d'Agglomération Bergeracoise 27
  - SMCTOM de Thiviers ..... 28 - 29
  - SICTOM Périgord Noir ..... 30 - 31
  - SYGED Bastides Forêt Bessède ..... 32 - 33
  - SMCTOM de Ribérac ..... 34 - 35
  - SMCTOM de Nontron ..... 36 - 37
  - Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ..... 38 - 39
  - Communauté de communes Isle Vern Salembre ..... 40 - 41
- Transfert et traitement des déchets 42
  - Zoom sur l'activité de transfert 43
  - Les déchets propres et secs 44
  - Les déchets verts 45
  - Le verre 46
  - Les déchets ménagers non valorisables 47
  - Les filières spécifiques 48
  - Synthèse des déchets traités en Dordogne en 2017 49
- Indicateurs économiques et financiers 50
  - Budget 2017 du SMD3 51
  - La tarification unique 52
  - Glossaire et méthode de calcul des indicateurs 53
  - 2017 en résumé - Les faits marquants 54
  - Les investissements prévus pour l'année 2018 55

Chiffres clés 2017 • Synthèse

DMA

400 028 habitants

DECHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES (DMA)
produits sur le territoire du SMD3 (Porte à porte, points d'apport volontaire et déchèteries)

239 267 tonnes
598 kg/hab/an
moyenne nationale 2015 : 570 kg/hab/an

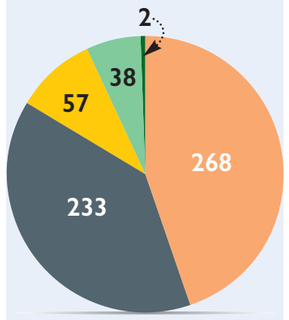

En kg/hab
- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages / papiers
- Verre
- Déchets verts / Biodéchets
- Déchèteries

49 % des déchets ménagers et assimilés sont valorisés

APPORTS DES PROFESSIONNELS SUR LES INSTALLATIONS DU SMD3 : 7 895 TONNES

COLLECTE

PORTE À PORTE
73 208 tonnes
183 kg/hab/an

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
59 005 tonnes
148 kg/hab/an

DÉCHÈTERIES
107 054 tonnes
268 kg/hab/an

Tonnes collectées	PAP	PAV	Déchèteries
Ordures ménagères résiduelles	54 128	39 140	-
Emballages / Papiers	13 993	8 800	-
Verre	4 238	11 065	-
Déchets verts	850	-	33 755
Gravats	-	-	25 743
Tout-venant	-	-	18 656
Bois	-	-	11 777
Ferrailles	-	-	5 477
DEEE	-	-	3 969
Cartons	-	-	3 053
Autres	-	-	4 624

TRANSPORT

DECHETS TRANSITANT PAR UN CENTRE DE TRANSFERT DU SMD3 (46%)
120 370 tonnes
dont :
92 616 t d'ordures ménagères résiduelles
15 305 t de verre
12 449 t d'emballages/ papiers

DECHETS EN APPORT DIRECT VERS EXUTOIRE (54%)
126 793 tonnes
dont :
651 t d'ordures ménagères résiduelles
10 344 t d'emballages/ papiers
106 795 t d'apports en déchèteries
8 154 t d'apports des professionnels

VALORISATION ET TRAITEMENT

VALORISATION ÉNERGETIQUE
0,5 %
des déchets produits
895 tonnes
2 kg/hab.

VALORISATION MATIÈRE
33 %
des déchets produits
80 542 tonnes
201 kg/hab.

VALORISATION ORGANIQUE
16 %
des déchets produits
39 085 tonnes
98 kg/hab.

STOCKAGE
46 %
des déchets produits
113 606 tonnes
284 kg/hab.

STOCKAGE D'INERTES
5 %
des déchets produits
13 034 tonnes
33 kg/hab.

Objectifs Loi Transition Énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

Déchets ménagers et assimilés (DMA)
-10 % en kg/hab. entre 2010 et 2020
Territoire SMD3 entre 2010 et 2017 : +1 %
NB - Ce chiffre tient compte de l'extension des compétences de collectes

Diminution des déchets non dangereux non inertes mis en stockage de 30 % entre 2010 et 2020 et de 50 % entre 2010 et 2025
Territoire SMD3 entre 2010 et 2017 : -8 %

Valorisation de 55 % des déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65 % en 2025
Territoire SMD3 2017 : 49 %

Chiffres clés 2017 • Synthèse

Le SMD3 au 31 décembre 2017, c'est :

15 structures de coopération intercommunale adhérentes, regroupant **505 communes** et **400 028 habitants** soit 96.7 % de la population de la Dordogne.

Un syndicat avec des compétences "à la carte" :

- Transport/traitement pour tous ses adhérents, soit 400 028 habitants
- Gestion des déchèteries pour 129 014 habitants
- Communication/prévention pour 118 093 habitants
- Collecte des déchets ménagers pour 58 152 habitants

Un syndicat composé d'un comité syndical de 30 délégués et d'un Bureau Syndical, qui regroupe le Président, 4 vice-Présidents et des membres issus du Comité.

Une équipe de **123 agents** pour la mise en œuvre des décisions stratégiques.

Le SMD3 dispose de 20 installations de transport-traitement :

- **8 centres de transfert**, qui ont réceptionné **120 370 tonnes de déchets ménagers**.
- **2 centres de tri**, qui ont réceptionné **21 066 tonnes de déchets propres et secs**.
- **1 plateforme** de compostage, **7 aires de broyage** des déchets verts, **1 centre de stockage** des inertes.
- **1 centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage du SMD3**, à Saint-Laurent-des-Hommes, qui a reçu **73 143 tonnes de déchets résiduels**
- Une **TGAP sur le stockage de 15 €HT/tonne** grâce à la technique du bioréacteur.
- Le SMD3 utilise également un **centre de stockage sous maitrise d'ouvrage privée** à Milhac d'Auberoche pour l'élimination de **29 450 tonnes de déchets résiduels**.

Le budget 2017 du SMD3 est de :

- **27,9 M° d'€TTC de dépenses de fonctionnement** et de **32,4 M° d'€TTC de recettes de fonctionnement**.
- Le programme d'investissements des services techniques est de **5,5 M° d'€TTC pour l'exercice 2017**.
- Une **tarification unique par flux pour tous les adhérents** en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.
- Le syndicat dispose d'une **politique achat et d'un Schéma Stratégique pour l'horizon 2025**. Ce dernier a pour ambition de répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte :
  - Passage de 120 000 tonnes enfouies en 2010 à 60 000 tonnes
  - Passage de 90 000 tonnes orientées vers le recyclage en 2015 à 125 000 tonnes
  - Passage de 600 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés en 2010 à 530 kg/habitant

TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SMD3

505
communes

400 028
habitants

96,7 %
de la population du département **couverte**

21
installations de **transport-traitement** sur le **département** :

- 8 centres de transfert
- 2 centres de tri
- 2 centres de stockage *(dont un sous maîtrise d'ouvrage privée)*
- 1 plateforme de compostage
- 7 aires de broyage des déchets verts
- 1 centre de stockage des inertes

Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne

Le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne, est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

Qui sont les adhérents du SMD3 ?

Le SMD3 est constitué de **15 structures de coopération intercommunale**, qui ont la responsabilité de la gestion des déchets (collecte, traitement, déchèteries).
Suite à la loi NOTRE, le périmètre de certaines de ces collectivités a évolué : le SMCTOM Montpon - Mussidan et le SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets) ont été dissous.
Les intercommunalités qui les constituaient ont transféré l'ensemble de la compétence déchet au SMD3 (et font partie respectivement du secteur 6 et du secteur 5).

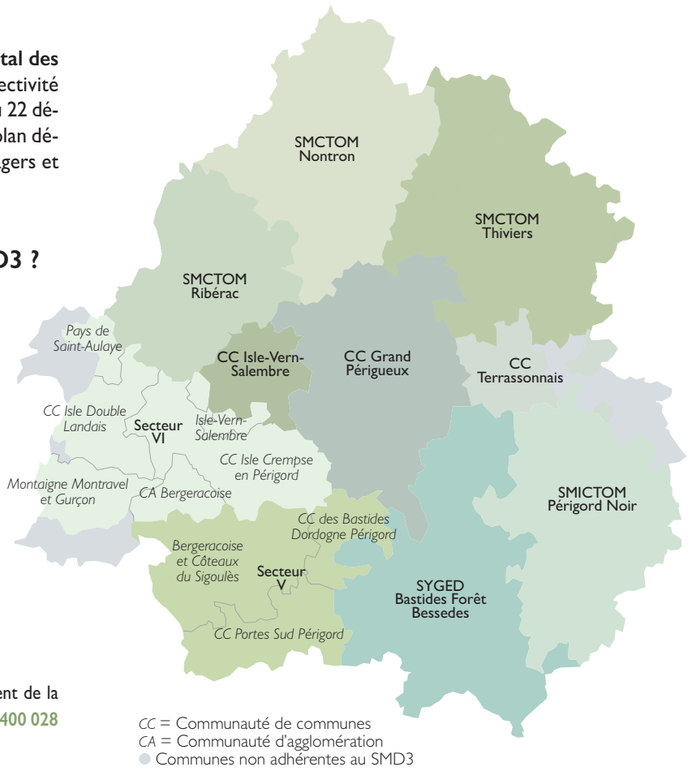

Le SMD3 couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne : **505 communes**, **une population de 400 028 habitants**.

Quelle répartition des compétences pour la gestion des déchets en Dordogne ?

Le SMD3 exerce la compétence **transport/traitement des déchets** (ordures ménagères résiduelles, déchets propres et secs) pour tous ses adhérents. Le SMD3 est un syndicat "à la carte" et peut réaliser sur demandes d'autres compétences pour ses adhérents :

Adhérents du SMD3	Collecte des OMR et DPS	Communication	Gestion des déchèteries	Transport/traitement des OMR et déchets propres et secs
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort Communauté de communes des Portes Sud Périgord Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord Communauté de communes Isle Double Landais Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord Communauté de communes Pays de Saint Aulaye	SMD3 pour **58 152** habitants	SMD3 pour **118 093** habitants	SMD3 pour **129 014** habitants	SMD3 pour **400 028** habitants
Communauté d'agglomération du Bergeracois Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord	Collectivité (SMD3 sur une partie du territoire)			
Smctom de Nontron Smctom de Thiviers Smictom Périgord Noir Syged Bastides Forêt Bessède SMCTOM de Riberac CC Grand Périgueux	Collectivités			

Compétences et fonctionnement du SMD3

Quelles sont les missions du SMD3 ?

Transférer, transporter, traiter, valoriser

Le SMD3 est responsable de la création et de la gestion des infrastructures de **transfert**, de **transport** et de **traitement des déchets** (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux…). Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur valorisation : réutilisation, recyclage, compostage…
Afin d'adapter le résultat du ramassage aux modes de traitement disponibles dans ses installations, le SMD3 coordonne les différentes collectes sélectives mises en place par ses adhérents sur l'ensemble du territoire.
Le SMD3 assure également la gestion de filières de traitement des déchets spécifiques à l'échelle du département, pour le compte de ses adhérents (par exemple, le bois - énergie).
L'équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un des axes fondamentaux de la politique du SMD3, elle se fait par la mutualisation des coûts pour les adhérents.

Pour assurer ses missions, des équipements modernes et adaptés, limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels, ont été mis en place.

L'Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne (ODD24), créé en 1997, permet au SMD3 d'assurer le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents. Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SMD3

- Accueil de déchets professionnels dans ses installations
- Gestion des bas de quais des déchèteries
- Construction et/ou exploitation des déchèteries
- Collecte des déchets
- Communication locale

Les statuts en vigueur du SMD3, adoptés par le comité syndical du 30/05/2017, sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "qui sommes-nous ? / statuts".

Vers l'éco-citoyenneté

Le SMD3 participe activement à la prévention de la production de déchets et au tri. A toutes les étapes de la chaîne, il informe et sensibilise aux démarches écologiques et économiques, le but étant d'arriver à généraliser les comportements éco-citoyens.

Quelle vision pour l'avenir ?

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme.
La loi de transition énergétique impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers et de 10% l'ensemble des déchets. Ce défi majeur se prépare loin en amont et nous fixe des objectifs ambitieux pour la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets. Citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, tout le monde est concerné par l'avenir de la croissance verte. Le SMD3, à travers ses missions, y prendra une part active et prépondérante.

Comment fonctionne le SMD3 ?

Le SMD3 est administré par un comité syndical composé de 30 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par le comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.
Le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité. Il est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de membres issus du Comité. Depuis décembre 2017, il est composé comme suit :

M. François ROUSSEL
Président

M. Francis COLBAC,
1er Vice-Président

M. Philippe MELOT,
2ème Vice-Président

M. Jean-Pierre PEYREBRUNE,
3ème Vice-Président

M. Stéphane TRIQUART
4ème Vice-Président

7 membres titulaires et leurs suppléants

Comme pour toute collectivité, une commission d'appel d'offres est obligatoirement constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.
La mise en œuvre des décisions stratégiques est assurée par une équipe de 123 agents dirigée par Sylvain MARTY.

Historique

1995 ➜ Arrêté préfectoral de création du SMD3

1997 ➜ Démarrage opérationnel des activités du SMD3

1999 ➜ Mise en service du centre de transfert de Vanxains

2000 ➜ Mise en service du centre de tri de Marcillac (modernisé en 2015)

2001 ➜ Mise en service du centre de tri et de transfert de La Rampinsolle (site modernisé en 2011 et 2016)

Mise en service des centres de transfert de Cussac et Dussac

2002 ➜ Mise en service de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

2003 ➜ Mise en service du centre de transfert de Saint-Front-sur-Nizonne

2008 ➜ Mise en service du centre de transfert de Bergerac

2012 ➜ Mise en service du centre de transfert de Marcillac

2015 ➜ Fusion avec le SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets) et reprise de la collecte des territoires Portes Sud Périgord et de Bastides Dordogne Périgord

2017 ➜ Fusion avec le SMCTOM Montpon - Mussidan et reprise de la collecte sur ce territoire

Bilan social

Des effectifs en hausse

123 agents (au 31/12/2017) mettent en œuvre les actions du SMD3 sous la direction de Sylvain MARTY.

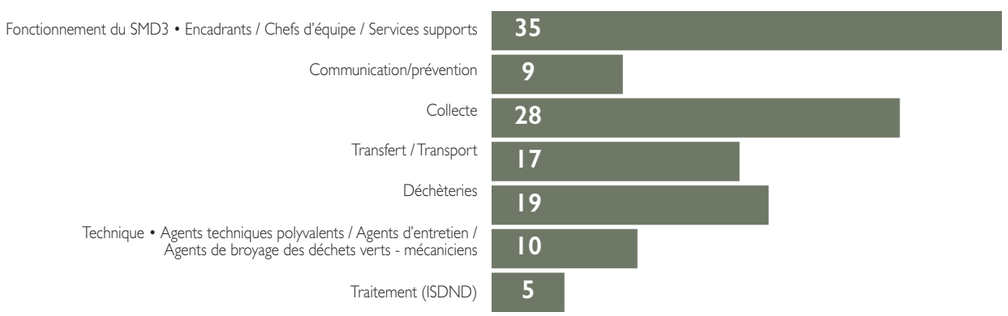

Bilan social (suite)

Le taux d'encadrement est de **14 %** (nombre d'agents de catégories A et B divisé par l'effectif total). **92 %** des agents ont le statut de fonctionnaire. Ce taux élevé résulte d'un recrutement effectué majoritairement par voie statutaire, le passage des concours étant plébiscité au sein de la structure. Les effectifs du SMD3 ont sensiblement augmenté par rapport à 2016 (71 agents) avec le recrutement de 5 nouveaux agents et l'intégration des 47 agents de l'ancien SMCTOM de Montpon Mussidan.

Effectifs par catégorie au 31/12/2017

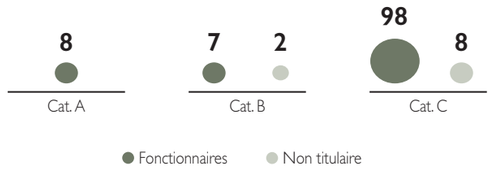

Un absentéisme plus élevé en 2017

4 065,5 jours d'absence ont été recensés en 2017, avec pour motifs principaux la maladie ordinaire (moyenne de 19 jours par agent, contre 11 jours en 2016), suivis des longues ou graves maladies puis des accidents du travail. Cette forte augmentation par rapport à 2016 s'explique notamment par de longues absences de plusieurs agents intégrés au SMD3 en 2017.

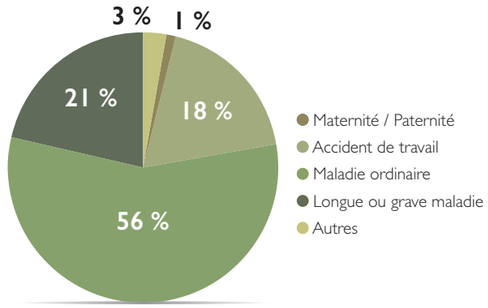

L'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre de jours d'absences liées aux accidents du travail (727 jours d'arrêt en 2017 sur les 16 accidents constatés), alors qu'aucun jour n'avait été déploré en 2016 (sur les 3 accidents relevés en 2016). Cela s'explique par le fait que le SMD3 gère désormais en régie des activités à risques qu'il n'administrait pas auparavant.

3,2 jours de formation par agent

En 2017, **398 journées de formation** ont été suivies par les agents du SMD3, soit une moyenne de **3,2 jours de formation par agent** :

- 1 % pour les préparations aux concours/examens
- 21 % pour les formations obligatoires
- 78 % pour une formation de perfectionnement

Les installations de gestion des déchets du territoire

21 installations de transport-traitement sont en service sur le département de la Dordogne :

- 20 sont sous maîtrise d'ouvrage du SMD3 : 8 centres de transfert, 2 centres de tri, 2 centres de stockage, 1plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 1 centre de stockage des inertes
- un centre de stockage est sous maîtrise d'ouvrage privée

Les filières de gestion des déchets

Les filières générales

		Collecte	Transfert	Traitement
Déchets propres et secs	(Voir p. 44)	Porte-à-porte ou regroupement	Centre de transfert	Centre de tri → Usines de recyclage
Biodéchets et déchets verts	(Voir p. 45)	Majoritairement déchèterie	Plateforme de broyage/stockage	• Compostage sur les plateformes de broyage/compostage et distribution gratuite de compost au public • Valorisation organique en bout de champ • Co-compostage avec les boues de STEP • Criblage sur sites SMD3 (production Bois Energie)
		Composteurs individuels ou collectifs		Compostage individuel
Verre	(Voir p. 46)	Point d'apport volontaire ou déchèterie	Plateforme de regroupement	Usine de recyclage du verre pour production de calcin
Déchets résiduels	(Voir p. 47)	Porte-à-porte ou regroupement	Centre de transfert	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
Tout-venant de déchèterie		Déchèterie	Benne tout-venant	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Les filières spécifiques

	Collecte	Traitement
PSE*	Déchèterie	• Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole • Matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateurs…
DASRI**	Déchèterie	Incinération dans un four spécifique
Amiante, ciment des particuliers	Centre de transfert (apport conditionné en palette filmée ou big-bags)	Enfouissement dans un casier spécifique
DEEE*** des particuliers	Déchèterie ou distributeurs d'appareils électroménagers	• Réparation pour réemploi • Démantèlement pour traitement sélectif systématique des composants et substances dites dangereuses et valorisation des matériaux
DDS****	Déchèterie	• Recyclage si possible • Elimination par traitement spécifique
Textiles	Déchèterie (conditionnement en sacs)	• Réemploi : Friperie • Valorisation matière : essuyage industriel, effilochage, export
Bois	Déchèterie	• Valorisation matière (recyclage) • Valorisation énergétique
Déchets inertes	Déchèterie	Installation de stockage des déchets inertes
DEA*****	Déchèterie	Valorisation en fonction du type de matériau (bois, literie, rembourrés, plastiques, ferraille…)
Plastiques rigides	Déchèterie	Recyclage

*PSE : Polystyrène expansé / ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux / *** DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / **** DDS : Déchets Diffus Spécifiques / ***** DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

Zoom sur les principaux investissements réalisés en 2017

Un programme d'investissement des services techniques de 5 539 K€ pour l'exercice 2017

Le budget d'investissement 2017 est principalement composé des projets suivants :

- La modernisation des 3 centres de transfert pour 3 500 K€
  - Dussac (travaux de septembre 2016 à mars 2017)
  - Saint-Front (travaux d'avril 2017 à octobre 2017)
  - Vanxains (travaux de mai 2017 à novembre 2017)
- La modernisation du Centre de Valorisation des Déchets de La Rampinsolle pour 689 K€ (travaux de juillet 2016 à mars 2017)
- La construction de la déchèterie de Saint-Astier pour 420 K€ (travaux de septembre 2016 à mars 2017)
- L'acquisition de matériel pour la filière bois Déchets Verts pour 360 K€ : le SMD3 a tout d'abord acquis un tracteur routier pour le cribleur en remplacement du tracteur de location utilisé actuellement, pour un montant de 95 K€. Par ailleurs, dans l'optique de l'achat d'un broyeur supplémentaire, il est prévu l'acquisition d'un tracteur routier pour 95 K€.

Enfin, le reste des investissements liés à cette filière concerne l'acquisition de 2 chargeurs télescopiques (1 pour le broyeur actuel + 1 pour le nouveau broyeur) pour un montant de 170 K€ (2 x 85 K€).

- La mise aux normes des déchèteries du Bergeracois pour 220 K€ : cela concerne la remise aux normes des garde-corps des 4 déchèteries ainsi que la réalisation d'abris de démantèlement pour 180 K€, la mise aux normes incendie pour 37 K€ et l'aménagement de regards de prélèvements 3 K€.

130 694 €TTC
de **charges de prévention**, soit 0,3 € par habitant

352 570 €TTC
de **charges de sensibilisation/communication**,
soit 0,9 € par habitant

1 %
d'**augmentation des ratios de déchets ménagers et assimilés**
entre 2010 et 2017

Schéma stratégique du SMD3

Le Schéma stratégique 2017-2025 du SMD3, en application de la loi sur la Transition Énergétique

Après un an et demi de rencontres et d'échanges entre les élus, les adhérents et les partenaires, le Comité Syndical du SMD3, accompagné par le bureau d'études IDE Environnement et l'ADEME Nouvelle Aquitaine, a validé en octobre 2017 son Schéma Stratégique. Ce schéma définit les orientations politiques du syndicat jusqu'en 2025 et a pour ambition de répondre aux objectifs fixés la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte :

Axes de la loi de Transition énergétique	Application au SMD3 et aux Périgourdins à l'horizon 2025
Réduire de 30 % l'enfouissement de nos déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025	Passage de 120 000 tonnes enfouies en 2010 à 60 000 tonnes
Diminuer de 10 % l'ensemble de nos déchets ménagers d'ici 2020	Passage de 600 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés en 2010 à 530 kg/habitant
Atteindre 55 % de matière en 2020 et 65 % en 2025	Passage de 90 000 tonnes orientées vers le recyclage en 2015 à 125 000 tonnes
Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets des particuliers d'ici à 2025	Développer le compostage individuel, valoriser les biodéchets sur les hyper-centres, l'habitat vertical et les bastides, valoriser les biodéchets des gros producteurs
Généraliser progressivement la tarification incitative, 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025	Étude de mise en œuvre de la tarification incitative

Le Schéma s'articule autour de Cinq Axes Stratégiques comprenant 43 actions opérationnelles s'échelonnant de 2017 à 2025

Axe A **Réduire fortement la production de Déchets** : développer le compostage individuel, accentuer la réduction des déchets dans le secteur touristique, favoriser les actions de détournement en amont des déchèteries, tester les conditions d'application de la tarification incitative.

Axe B **Faire encore progresser la valorisation** : faire progresser la valorisation du verre, faire appliquer la gestion des déchets lors des manifestations estivales, valoriser les biodéchets sur les hyper-centres, l'habitat vertical et les bastides, valoriser les biodéchets des gros producteurs.

Axe C **Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements** : optimiser le fonctionnement des installations de tri et des installations de compostages actuelles, préparer l'augmentation de la capacité de tri.

Axe D **Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux** : mettre en place et animer une instance de concertation technique avec les structures adhérentes, mettre en œuvre des moyens de communication et d'écoute des élus locaux et renforcer l'économie locale par la création d'emplois (Économie Sociale et Solidaire).

Axe E **Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues** : développer les actions d'évaluation, accompagner les équipes dans le changement, définir une stratégie de communication, renforcer la politique de qualité, développer une politique d'achat.

Le schéma prend en compte également des actions spécifiques du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire validé par l'ADEME en novembre 2017 pour la période 2018 – 2020 ainsi que le programme d'actions de la démarche ISO 14001.

La tarification incitative : la première action phare

Sans attendre la finalité de la constitution du schéma, l'action A2-1 portant sur la tarification incitative a débuté en avril 2017 par un appel à projet aux adhérents du SMD3 pour réaliser une étude de mise en œuvre d'un financement incitatif. Quatre territoires se sont portés volontaires - le SYGED Bastides Forêt Bessède, le SMCTOM de Ribérac, les Communautés de Communes de Isle et Crempse en Périgord, et Portes Sud Périgord – représentant près de 78 000 habitants. Le bureau d'études Calia Conseil, accompagné de Girus, a été retenu pour suivre cette étude qui a débuté en juillet 2017. Le marché à bons de commande donnera la possibilité à de nouveaux territoires de réaliser cette étude. L'ADEME Nouvelle-Aquitaine soutient techniquement et financièrement cette opération à hauteur de 70%.

Management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage

Le SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001.
La démarche environnementale du SMD3 s'élargit progressivement, depuis 2014, aux activités de collecte, transfert et transport des déchets ménagers pour que la chaîne "déchets" devienne vertueuse.

Les résultats 2017 du programme environnemental du SMD3

Une amélioration de la gestion des effluents aqueux des centres de transfert

Centres de Transfert de Saint-Front-sur-Nizonne, Dussac et Vanxains : l'année 2017 a marqué la fin des travaux de modernisation des centres de transfert, y compris la refonte des systèmes de gestion et traitement des eaux usées du centre de transfert de Dussac. Un suivi de l'efficacité du nouveau traitement a été réalisé sur le centre de transfert de Dussac sur 6 mois : le système est efficace et les rejets conformes à l'arrêté préfectoral. Des suivis sont également prévus sur les 2 autres centres de transfert courant 2018.

Centres de transfert de Marcillac Saint-Quentin et de la Rampinsolle : une étude technique a été réalisée par le bureau d'études IDE Environnement qui a proposé un nouveau dispositif de traitement des eaux et de confinement des eaux polluées. Les travaux sont en cours de réalisation pour une fin prévue en juin 2018.

Elargissement du périmètre de certification ISO 14001 à la collecte et au transport de déchets non dangereux

Un groupe de travail comprenant les responsables de collecte et du pôle transport a été constitué pour mettre en place les bonnes pratiques environnementales dans ces différentes activités. Un état des lieux réglementaire et environnemental a été réalisé pour identifier un plan d'action à mettre en place afin d'obtenir la certification ISO 14001. Le SDM3 a mené en parallèle des actions de sensibilisation des agents. L'audit de certification aura lieu mi-mai 2018.

Performance environnementale de l'ISDND

La quantité de biogaz capté au niveau des casiers de stockage des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) à l'ISDND a légèrement augmenté entre 2016 et 2017 (+0,6%), ce qui permet aujourd'hui d'alimenter l'équivalent de 2258 foyers. L'efficacité du mode de stockage en bioréacteur et le suivi très régulier du réglage du réseau permettent l'amélioration de la performance environnementale de l'ISDND.

Volume de biogaz émis par les casiers de l'ISDND de Saint-Laurent-des- Hommes (Nm3 à 100% CH4)

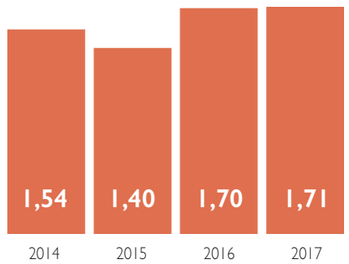

Prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

En respect du principe de précaution, le SMD3 s'est fixé comme objectifs de prévenir tout risque de pollution des milieux naturels et de réduire les nuisances pour les riverains de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes.

SITE CERTIFIÉ ISO 140001

Prévenir la pollution

Le stockage des déchets génère des effluents liés à la dégradation des déchets : rejets gazeux (biogaz) et liquides (ce qu'on appelle les lixiviats : jus des déchets). Des installations spécifiques et modernes permettent un captage et un traitement optimisé de ces effluents pour prévenir tout risque de pollution.

Depuis 2012, le biogaz est utilisé en valorisation énergétique.

- 3 949 033 Nm3 de biogaz ont été valorisés et 35 445 m3 de biogaz torchés
- 4 862 MWh d'électricité ont été produits en 2017, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 091 habitants. L'émission de 399 tonnes de CO2 a ainsi été évitée. Par ailleurs, 3 509 MWh d'énergie thermique ont été produits.
- La capacité de brûlage de l'ancienne torchère étant arrivée à saturation, le SMD3 a installé en juillet 2017 une nouvelle torchère d'une capacité de brûlage de 600 à 1200 Nm^3/h, permettant de prendre en charge le biogaz produit lors des arrêts de l'Unité de Valorisation Energétique (panne, maintenance).

Réduire les nuisances

Afin de diminuer la génération de nuisances sur le site et d'en améliorer son fonctionnement, le SMD3 a engagé plusieurs types de travaux en 2017 :

- Construction d'une installation de traitement des lixiviats (11 518 m3 de lixiviats traités de mai à décembre 2017)
- Installation d'une chambre de collecte qui coïncide avec l'ouverture d'un nouveau casier pour les déchets résiduels (fermeture d'un ancien casier)
- Réalisation de captages complémentaires afin de diminuer les émanations diffuses de biogaz en septembre 2017
- Couverture étanche des casiers en fin d'exploitation

Les nuisances olfactives n'étant plus un problème pour les riverains, depuis 2015, le SMD3 laisse la possibilité de signaler par mail des problèmes éventuels d'odeurs. Ceux-ci sont alors mis en corrélation avec les activités du site.

La compensation de la perte d'espaces boisés, liée à la création des casiers de l'ISDND a également été poursuivie, par la végétalisation du talus de la zone de dépôt des déblais (pins et chênes). Un plan de reboisement des parcelles a été mené en chênes sessiles, chênes rouges d'Amérique et feuillus divers.

Des mesures de bruit avaient été réalisées en octobre 2016 conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploitation : les niveaux sonores mesurés sur le site sont conformes aux seuils fixés par la réglementation. La prochaine mesure de bruit est prévue pour 2019.

Zoom sur … une politique achat au SMD3

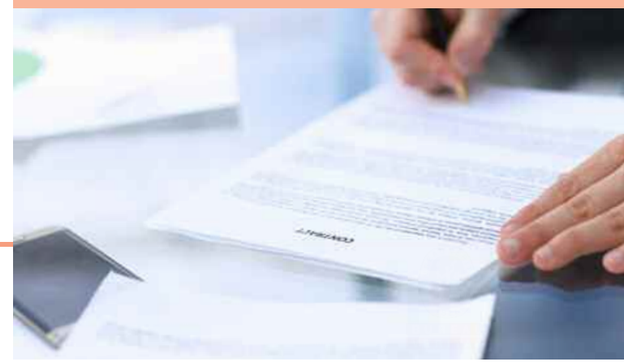

En 2017, le SMD3 a contractualisé 74 marchés, dont :
- **22 marchés de fournitures**
- **30 marchés de services**
- **22 marchés de travaux**

Au cours de la même année, le SMD3 a souhaité mettre en place une politique d'achat dans la structure, notamment en raison de sa croissance, mais aussi en accord avec sa philosophie.

Quels sont les objectifs principaux ?

C'est quoi ?
Harmoniser, optimiser et sécuriser les achats

Acheter…
…mieux (développement durable)
…moins (juste besoin)
…moins cher

- Uniformiser l'achat dans les services et sur les différents sites : qu'achète-t-on ? A qui l'achète-t-on ? Comment l'achète-t-on ?
- Limiter les risques (juridiques, financiers...)
- Gérer les stocks
- Identifier les familles d'achats stratégiques
- Faire des économies
- Identifier les pistes d'amélioration : acheter mieux / moins (définir le juste besoin) / moins cher
- Identifier des prescripteurs / fournisseurs / collègues avec qui échanger pour identifier et valider de nouvelles idées ou pistes sur des thématiques pré-identifiées
- Valoriser les bonnes pratiques mises en place au sein du SMD3

Les étapes de mise en place de cette politique

Un état des lieux des pratiques actuelles a été réalisé à l'été 2017, en rencontrant notamment des agents qui effectuent les achats (marchés et hors marchés publics) Cet état des lieux a permis d'établir une nomenclature "achats". Elle a été utilisée pour préparer le budget 2018 du SMD3. Cette nomenclature permet de classer les achats les uns par rapport aux autres. Logiquement, ce tri se fait en fonction de la nature même des achats (informatique, fournitures, prestations intellectuelles...) et permet d'identifier les catégories les plus importantes en termes de valeur et de volume.

Des leviers sont ensuite identifiés en fonction des familles d'achat. La nomenclature permet également de savoir si la valeur des achats du SMD3 dépasse les seuils prévus par la réglementation des marchés publics.

Zoom sur … une politique achat au SMD3 (suite)

Trois familles d'achat ont été déterminées, en vue de les optimiser en 2018

Electricité

177 052 € TTC

Montant des dépenses 2016

219 266 € TTC

Montant des dépenses 2017

Actions réalisées / programmées

- Prise en charge en direct des factures d'électricité des centres de tri par le SMD3 par le biais du groupement d'achat régional afin de rationaliser le tarif au KWh.
- Répartir les consommations sur les plages horaires les moins coûteuses.
- Diminuer les consommations sur les sites les plus consommateurs en électricité (ex : LED sur les sites).
- Développement de panneaux photovoltaïques sur les sites de Marcillac Saint-Quentin et Saint-Laurent-des-Hommes.

Gazole

214 214 € TTC

Montant des dépenses 2016

538 973 € TTC

Montant des dépenses 2017 (Cette augmentation est due à l'ajout de la collecte sur le secteur VI Montpon Mussidan depuis 2017 et la hausse du prix du carburant)

Actions réalisées / programmées

- Une équipe de collecte du SMD3 a comparé le Gazole Premium acheté en station-service et le Gazole classique des cuves du SMD3 : aucun écart significatif n'a été constaté (consommation égale).
- Un test avec un additif dans les cuves à gazole va être réalisé à Bergerac, La Rampinsolle et Marcillac sur une période de 3 mois pour tenter de réduire la consommation et les émissions de CO^2.
- Formation à l'écoconduite.

Pneus

87 856 € TTC

Montant des dépenses 2016

93 612 € TTC

Montant des dépenses 2017

Actions réalisées / programmées

- Mutualiser les achats avec d'autres collectivités.

Zoom sur les actions de communication et de prévention sur les secteurs V et VI

Compostage partagé sur le secteur V

Sur le secteur V, les actions de prévention sont axées sur le développement du compostage partagé : le SMD3 soutient notamment le projet de la commune d'Issigeac qui souhaite proposer aux maisons intra-bourg sans jardin une solution de compostage partagé (220 logements concernés). Plusieurs emplacements ont été retenus dans le centre-ville ancien pour l'installation d'un site de compostage comprenant deux composteurs de 400 L et un bac de stockage. L'école d'Issigeac est également engagée dans une démarche de compostage de ses restes alimentaires.

333 composteurs vendus
1854 usagers sensibilisés

Communication et prévention sur le secteur VI

Le SMD3 a repris la réalisation d'actions de communication sur l'ancien Smictom de Montpon Mussidan.
De nombreuses manifestations ont été organisées en 2017.

Sensibiliser les scolaires

Le SDM3 a organisé plusieurs visites de sites (déchèteries, centre de tri, ISDND) animations dans des classes d'écoles maternelles, primaires et collèges et des sessions de sensibilisation au tri au centre de loisirs de Mussidan et à destination des agents du collège de Montpon Ménesterol. Les écoles ont participé au spectacle SMD3 et au concours de réalisation de l'agenda du SMD3, par la suite distribué aux élèves. Le collège de Mussidan a également participé aux Olympiades du tri. Le SMD3 a tenu un stand de sensibilisation au tri sur plusieurs évènements locaux et organisé deux distributions de compost pour les habitants.

Des actions de prévention diversifiées

Le SMD3 a poursuivi sa démarche de prêt de gobelets réutilisables pour accompagner les organisateurs d'évènements, de distribution d'autocollants Stop Pub et de composteurs.
D'autres actions ont été développées :

- Distribution de sacs Récup' sur la Foire d'automne à Saint-Martial d'Artenset
- Accompagnement de l'école de Saint-Louis en l'Isle avec un programme pédagogique sur l'année : action de ramassage des déchets "Nettoyage de la commune" et organisation d'un pique-nique zéro déchet
- Mise en place du dispositif test de couches lavables qui se traduit par une aide technique (ateliers de sensibilisation), et une aide financière (50% de subvention sur facture avec un plafond de 200 € d'aide à l'achat)
- Tenue d'un stand présentant le ménage écologique au Moulin du Duellas

144 composteurs vendus

1 020 Stop Pub distribués

COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES

9
intercommunalités et le **SMD3** exercent la compétence de collecte des déchets ménagers pour
400 028 hab.

239 267
tonnes de déchets **collectés en 2017**
(en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries)

50 595
tonnes collectées par le **SMD3**

45 %
des tonnages sont collectés sur les **48 déchèteries**

57 kg/hab.
de **déchets propres et secs** collectés

38 kg/hab.
de **verre**

Synthèse des déchets collectés en 2017

Tonnages collectés en 2017

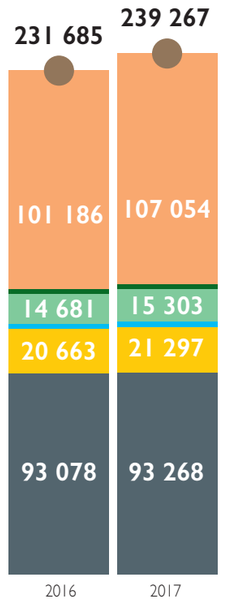

239 267 tonnes de déchets (247 162 tonnes avec les apports des professionnels) ont été collectés par les **9 intercommunalités** en charge de la compétence collecte et déchèteries avec le SMD3 et ses adhérents pour les secteurs V et VI soit **598 kg/habitant/2017**.
Les **déchèteries**, avec **45% des tonnages de déchets ménagers**, sont le principal lieu de collecte des déchets. Les **ordures ménagères résiduelles** sont le deuxième flux le plus important (**39% des tonnages**).
Les tonnages collectés ont **augmenté de 3% entre 2016 et 2017**, principalement du fait d'une hausse des apports en déchèteries et également des déchets propres et secs et du verre.

Évolution des tonnages collectés entre 2016 et 2017

- Déchèterie
- Déchets verts / biodéchets
- Verre
- Journaux / Revues / Magazines
- Déchets propres et secs
- Ordures ménagères résiduelles
- DMA

Les déchèteries en 2017

48 déchèteries sont en fonctionnement en 2017 sur le territoire du SMD3, soit **1 déchèterie pour 8 334 habitants**. Le gardiennage des déchèteries est **réalisé en régie par 54 agents**.

268 kg/habitant de déchets ont été collectés en déchèteries, dont plus de la moitié sont des déchets verts et des gravats. Les apports ont augmenté de 6% entre 2016 et 2017 et cette hausse porte sur tous les matériaux.

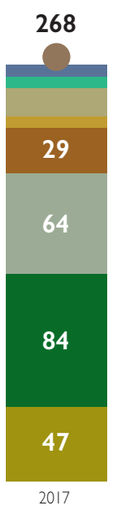

Ratios collectés en déchèteries

- Total
- Autre
- DEEE
- Ferraille
- Cartons
- Bois
- Gravats
- Déchets verts
- Tout-venant

Les collectes en porte à porte et en apport volontaire en 2017

132 213 tonnes de déchets ont été collectées en 2017 (ordures ménagères résiduelles, déchets propres et secs, verre, déchets verts et biodéchets).

L'apport volontaire est en progression sur un territoire majoritairement rural : il représente 42% des tonnages d'OMR, 39% des tonnages de déchets propres et secs mais aussi 72% des tonnages de verre.

Ces services de collecte sont **réalisés majoritairement en régie** (pour 89 % des tonnages collectés) par **284 agents** et **137 véhicules**.

Collecte réalisée par le SMD3
Zoom sur le secteur V

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux :
- les collectes des déchets résiduels et déchets propres et secs sont réalisées en régie
- la collecte du verre est réalisée par un prestataire.

47 communes adhérentes*

appartenant à la Communauté de communes (Cc) Portes Sud du Périgord, la Cc des Bastides Dordogne Périgord et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et Côteaux de Sigoulès (pas dans leur intégralité).

Collecte sur la CA Bergeracoise présentée en p. 27.

14 225 habitants*

* chiffres au 01/01/2017

Les moyens

17,5 — 6

- 8 agents en charge de la collecte des déchets ménagers (dont 3 ripeurs intérimaires et 1 responsable de collecte)
- 2,5 agents de communication
- 2 agents administratifs
- Autre personnel : 5 agents de transfert

Les agents de déchèterie sont présentés dans la section suivante.

- 6 véhicules de collecte (dont 2 bennes à chargement latéral et 1 mini-benne)

Fait marquant 2017

Evolutions des modalités de collecte

En 2017, de nouveaux circuits ont été mis en œuvre sur le secteur des Bastides Dordogne Périgord pour optimiser la collecte.
Parallèlement, des bennes à chargement latéral ont été mises en service.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	100 % de la population collectée en porte-à-porte	100 % en C1	2 659
Déchets propres et secs	100 % de la population collectée en porte-à-porte	C0,5 (Bastides Dordogne Périgord) C1 (Portes Sud Périgord)	705
Verre	100 % en apport volontaire	-	2 925**

* En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent

** Le tonnage de verre présenté comprend également la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les colonnes d'apport volontaires étant collectées par le même prestataire.

Bilan sur les performances de collecte

6 289 tonnes →
- 3 364 tonnes en porte-à-porte
- 2 925 tonnes en apport volontaire

Le périmètre étant différent de 2016, l'évolution des tonnages ne peut être présentée.

Performances en kg/hab./an

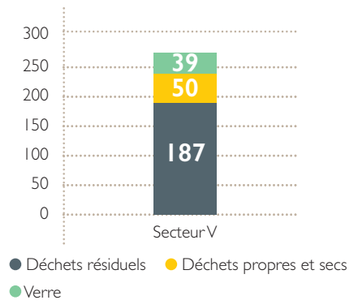

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 1 950 491 € en fonctionnement
- 1 175 094 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 1 138 600 € soit 80 €/hab.

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com

Collecte réalisée par le SMD3
Zoom sur le secteur VI

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux
- toutes les collectes sont réalisées en régie

51 communes adhérentes*

appartenant à 6 intercommunalités (pas dans leur intégralité), l'ancien SMCTOM de Montpon.

35 859 habitants*

* chiffres au 01/01/2017

Les moyens

28 — 14

- 20 agents en charge de la collecte des déchets ménagers (et 1 responsable de collecte)
- 2 agents de communication
- 1 agent administratif
- Autre personnel : 5

Les agents du SMCTOM de Montpon Mussidan ont été intégrés aux effectifs du SDM3 à partir de 2017.

- 14 véhicules de collecte (dont 3 bennes à chargement latéral et 3 poly-bennes)

Fait marquant 2017

Evolutions des modalités de collecte

En 2017, la collecte en mono-ripeur a été mise en place pour les déchets propres et secs (sauf pour les bourgs de Montpon Ménestérol, Mussidan et Saint-Aulaye).
Un travail de réflexion a été mené tout au long de l'année pour développer la collecte en bennes à chargement latéral et réduire les fréquences de collecte des déchets propres et secs en C0,5 (sauf pour les bourgs de Montpon Ménestérol, Mussidan et Saint-Aulaye).
La mise en place aura lieu progressivement en 2018.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	80 % de la population collecté en porte-à-porte et 20 % en apport volontaire	75 % en C1 25 % en C2	7 057
Déchets propres et secs	70 % de la population collectée en porte-à-porte et 30 % en apport volontaire	100 % en C1	2 256
Verre	100 % en apport volontaire	-	1 206

* En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 10 519 tonnes → + 7 % par rapport à 2016
- 8 431 tonnes en porte-à-porte
- 2 088 tonnes en apport volontaire

Performances en kg/hab./an

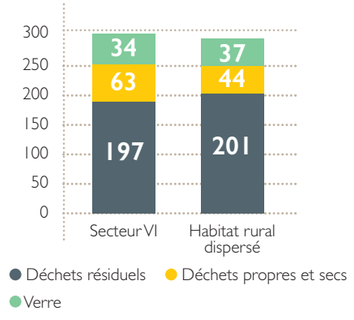

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 2 638 260 € en fonctionnement
- 320 840 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 3 241 491 € soit 90,4 €/hab.
- La Redevance Spéciale : 50 547 €

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com

Déchèteries gérées par le SMD3
Zoom sur le secteur V

Les déchèteries

Le SDM3 assure la gestion de 4 déchèteries accueillant chacune 27 types de déchets, accessibles aux habitants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et du secteur V (soit 75 615 habitants).

Flux collectés en déchèterie

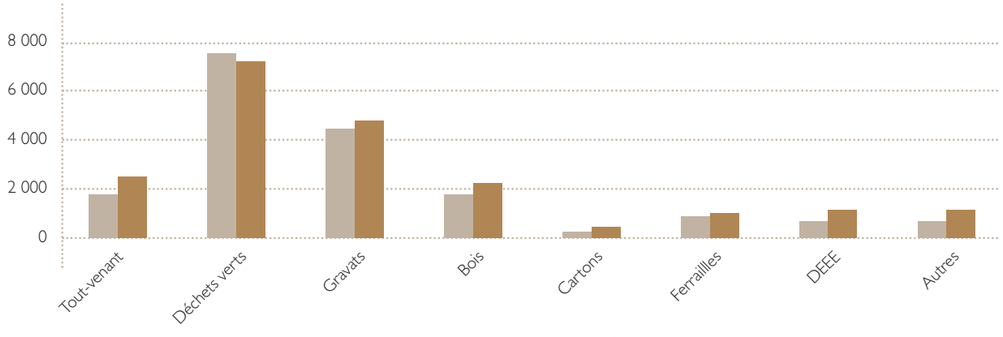

2017 → 18 925 tonnes → + 5 % par rapport à 2016 → 250 kg par habitant

Visites sur les déchèteries

BERGERAC
123 395 visites

SAINT-PIERRE D'EYRAUD
37 902 visites

ISSIGEAC
10 738 visites

SIGOULÈS
16 052 visites

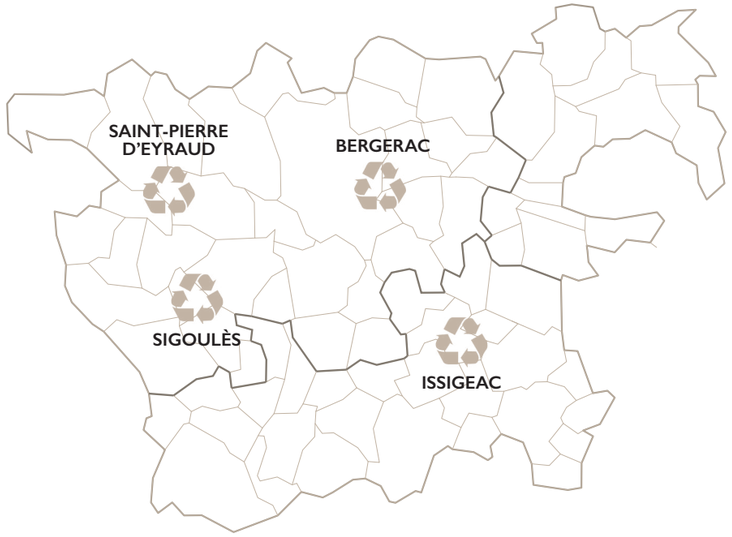

Déchèteries gérées par le SMD3
Zoom sur le secteur VI

Les déchèteries

Le SDM3 assure la gestion de 6 déchèteries (accessibles à 35 859 habitants) accueillant chacune 23 à 24 types de déchets.

Flux collectés en déchèterie

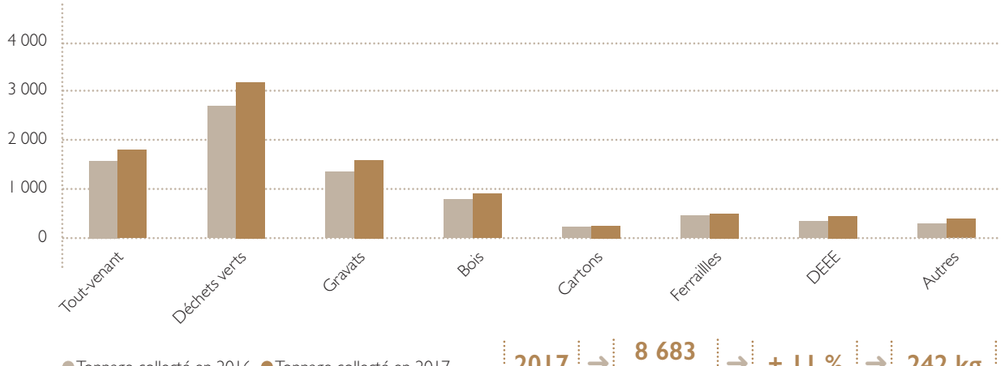

2017 → 8 683 tonnes → + 11 % par rapport à 2016 → 242 kg par habitant

La production moyenne sur les collectivités de typologie similaire (rural dispersé) est de 245 kg/hab.

Visites sur les déchèteries

MENESPLET
26 502 visites

MUSSIDAN
37 065 visites

SAINT-AULAYE
5 876 visites

BELEYMAS
7 024 visites

SAINT-LAURENT-DES-HOMMES
4 715 visites

CARSAC
4 581 visites

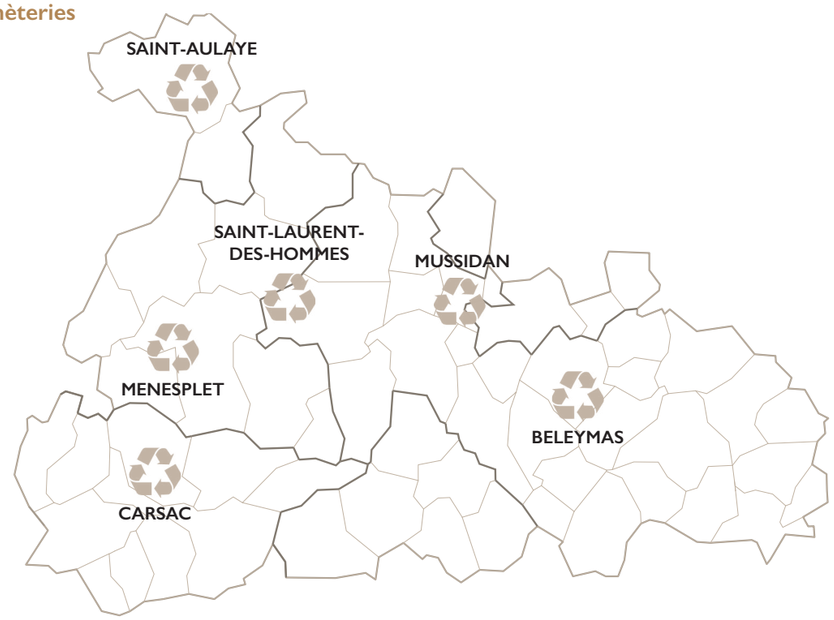

58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com

Communauté de communes Terrassonnais

14 communes adhérentes*

Ajat - Auriac - Azerat - Bars - Beauregard - Coly - Fossemagne - Gabillou - Limeyrat - Montagnac - Peyrignac - Sainte Orse - Thenon Villac.

6 218 habitants*

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux

- les collectes des colonnes semi-enterrées sont réalisées par un prestataire

Les moyens

4 — 2 — 301

- 2 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 1 gardien en déchèterie
- 1 agent administratif

Les actions de sensibilisation et prévention

301 composteurs distribués depuis 2013

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	28 % de la population collectée en porte-à-porte et 72 % en apport volontaire	100 % en C1	1 551
Déchets propres et secs	28 % de la population collectée en porte-à-porte et 72 % en apport volontaire	100 % en C0,5	275
Verre	100 % en apport volontaire	-	224

* En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent

Les déchèteries

La commune de Thenon assure la gestion du haut de quai d'une déchèterie.

2017 → 2 551 tonnes → + 5 % par rapport à 2016

- 551 tonnes en porte-à-porte
- 1 539 tonnes en apport volontaire
- 501 tonnes en déchèterie

Flux collectés en déchèterie

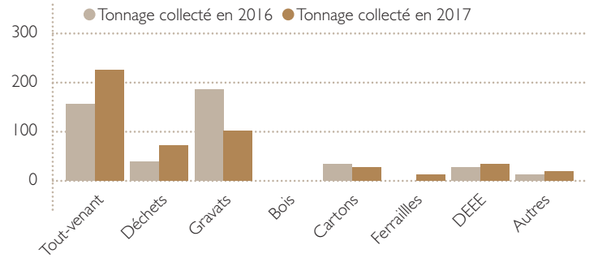

Performances en kg/hab./an

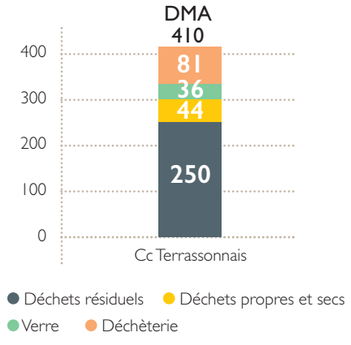

Bilan financier

Le service déchets est financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 539 410 € soit 86,7 €/hab.

** se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

32 communes adhérentes*

6 communes de la CA Bergeracoise sont présentées dans la fiche Secteur VI.

61 390 habitants*

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs et déchets verts (en régie sur les communes de Bergerac, Prigonrieux et La Force ; collecte réalisée par le SDM3 pour les communes de Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, St Georges de Blancaneix et St Géry, intégrées au secteur VI ; collecte par un prestataire pour toutes les autres communes). Le verre est collecté par le SDM3 sur tout le territoire. Les déchèteries sont gérées par le SDM3.

Les moyens

32,5 — 12

- 28 agents en charge de la collecte des déchets ménagers.
- 3,5 agents administratif
- Autre personnel : 1 agent
- 12 véhicules de collecte (dont 1 camion grue)

Les actions de sensibilisation et prévention

Distribution aux usagers de flyers de consignes de tri réalisés par le SMD3 en même temps que le calendrier des collectes et en mairies

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	90 % de la population collectée en porte-à-porte (sacs) et 10 % en apport volontaire	C1 à C4	16 690
Déchets propres et secs		C0,5 à C2	3 011
Verre	Collecté par le SMD3**	-	Voir Secteur V
Déchets verts	48 % de la population	**Bergerac** : sur demande **Secteur de Gardonne** : 1 fois par mois de déc. à mars ; 2 fois par mois d'oct. à nov. ; 1 fois par semaine d'avril à sept.	Tonnage non connu

* En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent

** Les tonnages de verre de la Communauté d'Agglomération sont présentés avec les tonnages du secteur V, les colonnes d'apport volontaires étant collectées par le même prestataire.

Les déchèteries

Les 3 déchèteries sont gérées par le SMD3

(voir la présentation des déchèteries du secteur V page 24).

2017 → 19 701 tonnes (hors déchèterie et hors verre) →

- 17 731 tonnes en porte-à-porte
- 1 970 tonnes en apport volontaire

Le périmètre étant différent de 2016, l'évolution des tonnages ne peut être présentée.

Performances en kg/hab./an hors déchèterie

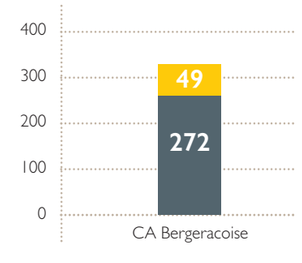

Bilan financier

Le budget déchets est de :

- 6 651 600 € en fonctionnement
- 1 796 161 € en investissement

Le service déchets est financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 6 987 740 € soit 113,8 €/hab.

** se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

Domaine de la "Tour Est"
CS40012
24112 Bergerac Cedex
05 53 23 43 95
www.la-cab.fr

SMCTOM de Thiviers

63 communes adhérentes*

32 679 habitants*

Un habitat de type rural dispersé

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion de 5 déchèteries.

Les moyens

44 — 14 — 54

- 28 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 7 gardiens de déchèteries
- 1 agent de communication
- 4 agents administratifs et 4 agents autres
- 14 véhicules de collecte (dont 4 polybennes)

Fait marquant 2017

Acquisition de nouveaux matériels

Le SMCTOM de Thiviers a fait l'acquisition de nouveaux matériels pour la collecte (deux bennes grues de collecte) et la pré-collecte (conteneurs aériens pour les déchets ultimes et recyclables). Cela répond à la volonté du syndicat de poursuivre sa politique de développer l'apport volontaire pour améliorer le tri par les usagers et la valorisation.

Les actions de sensibilisation et prévention

- 54 composteurs distribués en 2017
- Action de communication sur les apports de déchets verts en déchèterie et la valorisation des déchets verts (compostage, tonte et feuillages)
- Distribution de cabas aux habitants

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017	Km parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	76 % de la population collectée en porte-à-porte et 24 % en apport volontaire	90 % en C1 10 % en C2	6 945	204 796	33,9
Déchets propres et secs	67 % de la population collectée en porte-à-porte et 33 % en apport volontaire	77 % en C0,5 23 % en C1	2 165	103 050	21
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	-	15	5 377	2,7
Verre	100 % en apport volontaire	-	1 371	17 074	80,3

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Fait marquant 2017

Équipements dans les déchèteries

Afin de mettre en conformité les quais de la déchetterie de Mayac, le syndicat a installé des gardes corps sur les quais. Plusieurs équipements de collecte ont été achetés (armoire DMS pour la déchetterie de Mayac, l'ancienne étant devenue trop petite et deux nouveaux caissons à déchets).

Les déchèteries

Le SMCTOM de Thiviers assure la gestion du haut de quai des 5 déchèteries.

Flux collectés en déchèterie +5 % par rapport à 2016

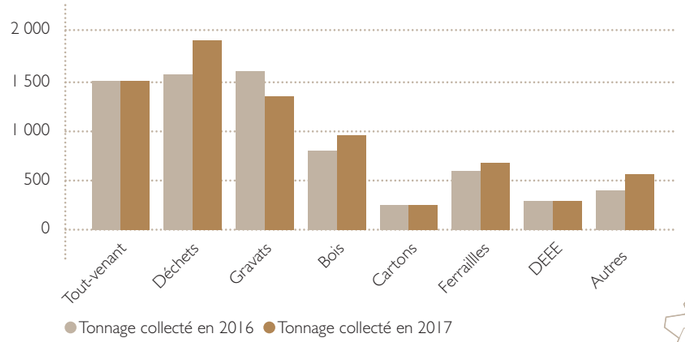

Visites sur les déchèteries

LA COQUILLE
12 600 visites

JUMILHAC-LE-GRAND
(mini-déchèterie) non mesurable

PAYZAC
12 500 visites

HAUTEFORT
9 900 visites

CHARDEUIL
15 200 visites

THIVIERS
22 900 visites

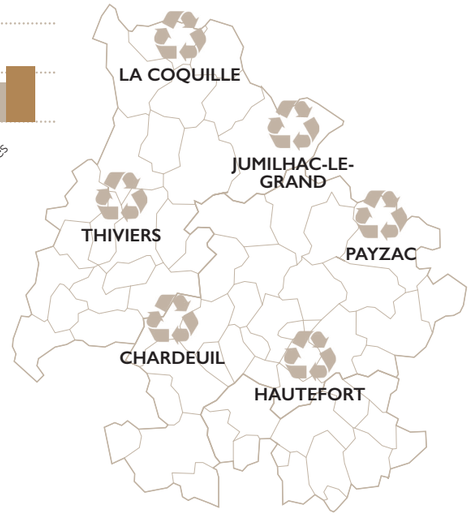

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 17 983 tonnes → + 3 % par rapport à 2016

- 3 117 tonnes en porte-à-porte
- 7 378 tonnes en apport volontaire
- 7 487 tonnes en déchèterie

Performances en kg/hab./an

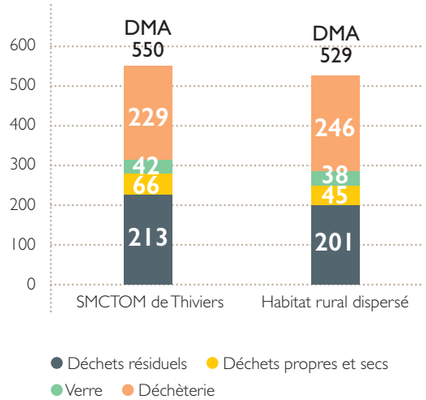

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 3 906 901 € en fonctionnement
- 785 387 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 3 399 385 € soit 104 €/hab.
- La Redevance spéciale (seuil de 8 000 litres hebdomadaires) : 188 665 €

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

Les Chemins Rouges
24270 Dussac
05 53 52 65 16
contact@smctom-thiviers.com
www.smctom-thiviers.com

SICTOM Périgord Noir

60 communes adhérentes*

42 269 habitants*

Un habitat de type touristique

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 6 déchèteries.

Les moyens

65 — 17 — 2

- 44 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 7 gardiens de déchèteries
- 2 agents de communication
- 10 agents administratifs
- Autre personnel : 2

Fait marquant 2017

Projets de composteurs collectifs

Deux composteurs de 600 litres ont été installés en décembre 2017 sur le site de la cuisine centrale de Sarlat. Cette structure prépare 900 repas par jour pour plusieurs établissements (écoles, repas à domicile) de la commune.
L'installation d'un premier composteur collectif en pied d'immeuble est en projet dans le quartier du Colombier à Sarlat-la-Canéda. Les habitants volontaires du quartier (17 foyers participants) ont le souhait de construire eux-mêmes le composteur. Cette installation permettra de composter les déchets verts issus du jardin partagé du quartier et les déchets alimentaires des foyers volontaires.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	8 % de la population collectée en porte-à-porte et 92 % en apport volontaire	70 % en C0,5 20 % en C1 5 % en C2 5% en C4	13 545
Déchets propres et secs	27 % de la population collectée en porte-à-porte et 73 % en apport volontaire	70 % en C0,5 30 % en C1	2 098
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	-	807
Verre	100 % en apport volontaire	-	2 277
Biodéchets	4 % de la population desservie en porte-à-porte	100 % en C1	226

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Les déchèteries

Le SICTOM Périgord Noir assure la gestion du haut de quai de 6 déchèteries.

Flux collectés en déchèterie - 11 % par rapport à 2016

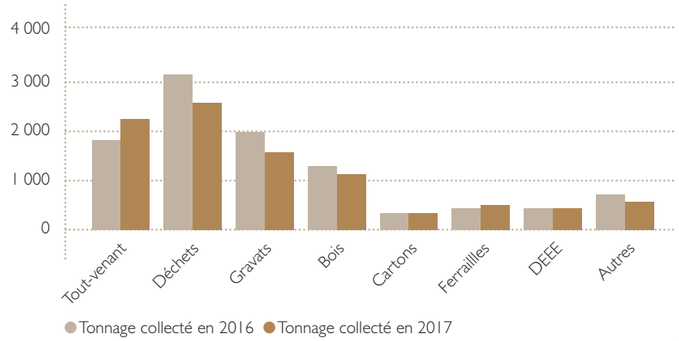

Visites sur les déchèteries

SARLAT-LA-CANÉDA
43 012 visites

CENAC SAINT-JULIEN
17 986 visites

MONTIGNAC
16 623 visites

LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL
9 201 visites

CARLUX
8 893 visites

SAINT-CRÉPIN CARLUCET
8 834 visites

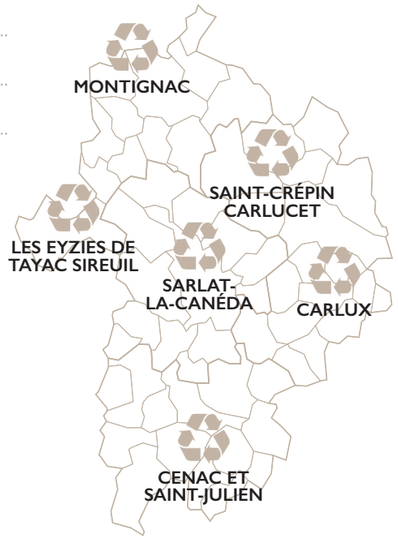

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 28 401 tonnes → - 3 % par rapport à 2016

- 1 876 tonnes en porte-à-porte
- 17 078 tonnes en apport volontaire
- 9 447 tonnes en déchèterie

Performances en kg/hab./an

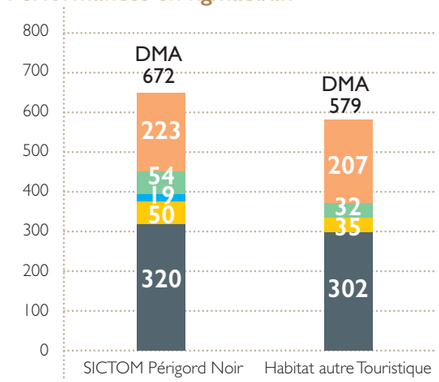

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 6 740 487 € en fonctionnement
- 647 468 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 6 243 868 € soit 147,7 €/hab.
- La Redevance spéciale : 429 109 €

** se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

La Borne 120
24200 Marcillac-Saint-Quentin
05 53 29 87 50
sitcom-perigord-noir@wanadoo.fr
www.sitcom-perigord-noir.fr

SYGED
Bastides Forêt Bessède

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 8 déchèteries.

Les moyens

60 — 16 — 983

- 32 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 10 gardiens de déchèteries
- 3 agents de communication
- 6 agents administratifs
- Autre personnel : 9

Les actions de sensibilisation et prévention

- 7 animations dans des écoles, 3 animations gaspillage alimentaire dans des collèges (270 élèves sensibilisés)
- Interventions dans les classes de 6ème pour préparer les Olympiades du Tri
- 983 composteurs distribués depuis 2011 dont 101 en 2017 (avec guide de compostage)
- Distribution de sacs réutilisables aux commerçants de Monpazier

78 communes adhérentes*

32 852 habitants*

Un habitat de type rural dispersé

* chiffres au 01/01/2017

Fait marquant 2017

Participation au concours Intervillages 2017 "En verre et pour tous"

Le SYGED a participé au concours départemental sur la collecte des emballages en verre. Du 13 au 26 novembre 2017, 8 communes périgourdines se sont affrontées pour devenir la commune Championne du tri 2017. Chaque commune disposait d'un point tri spécifique sur cette période afin que les habitants trient les emballages en verre et permettent à leur commune d'en collecter le maximum. La commune Pays de Belvès (sur le territoire du SYGED) a remporté le concours avec 1 700 kg collectés.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017	Km parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	35 % de la population collectée en porte-à-porte et 65 % en apport volontaire	60 % en C1 40 % en C2	9 275	187 550	49,5
Déchets propres et secs		50 % en C0,5 50 % en C1	1 579	8 572	180,4
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	-	312	11 550	27
Verre		-	1 685	22 658	74,4

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Les déchèteries

Le SYGED assure la gestion du haut de quai de 8 déchèteries accueillant chacune 21 types de déchets.

Flux collectés en déchèterie +3 % par rapport à 2016

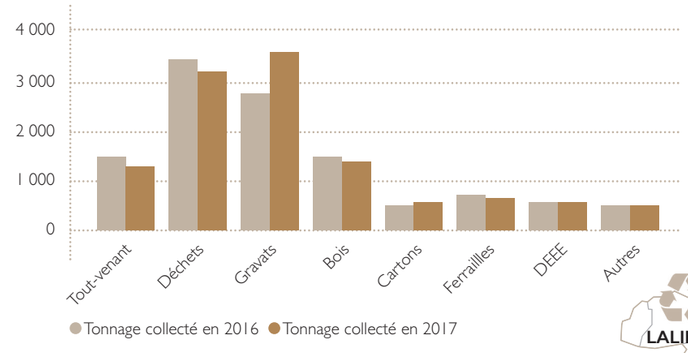

Visites sur les déchèteries

BEAUMONT
11 471 visites

LALINDE
30 644 visites

LE BUGUE
28 573 visites

LAVALADE - MONPAZIER
8 687 visites

ROUFFIGNAC
21 810 visites

SIORAC-EN-PÉRIGORD
20 244 visites

SAINT-CYPRIEN
17 465 visites

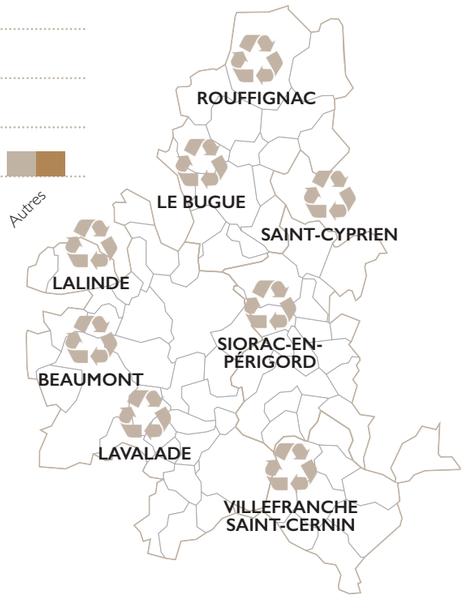

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 24 261 tonnes → + 2 % par rapport à 2016

- 3 799 tonnes en porte-à-porte
- 9 052 tonnes en apport volontaire
- 11 410 tonnes en déchèterie

Performances en kg/hab./an

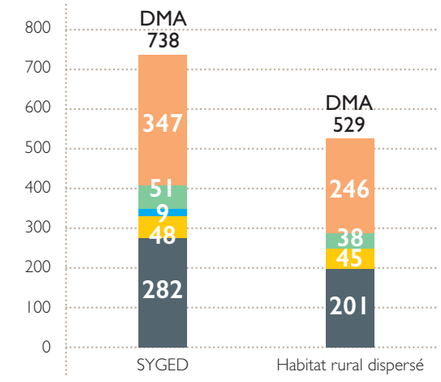

Déchets résiduels — Déchets propres et secs — Journaux / Revues / Magazines — Verre — Déchèterie

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 4 890 835 € en fonctionnement
- 548 217 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 4 160 000 € soit 126,6 €/hab.
- La Redevance spéciale : 212 740 €

* se référer aux hypothèses de calcul p. 53

Fait marquant 2017

Opération "Changes lavables"

Une Opération "Changes lavables" a été lancée en septembre 2017 et se prolongera en 2018. Les jeunes parents ou futurs parents peuvent bénéficier d'une aide à l'achat de couches lavables (50% d'aide à l'achat sur présentation de facture avec un plafond de 200 euros, attribuée une seule fois par famille).

Magnanie
24170 Pays de Belvès
05 24 15 80 27
www.syged-dechets.com

SMCTOM de Ribérac

46 communes adhérentes*

22 028 habitants*

Un habitat de type rural dispersé

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 3 déchèteries.

Les moyens

29 agents — 10 véhicules

- 18 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie, sauf la collecte du verre, assurée par un prestataire.
- 4 gardiens de déchèteries
- 1 agent de communication
- 3 agents administratifs
- Autre personnel : 3
- 2 bennes à chargement latéral
- 2 polybennes utilisées pour les déchèteries

Les actions de sensibilisation et prévention

- 60 interventions réalisées dans les écoles, structures d'accueil collectif pour mineurs et lors de manifestation pour le grand public
- 5 journées de visites organisées pour les écoles, les habitants, les associations et autres.
- Campagne de communication ludique sur les emballages en verre

Fait marquant 2017

Aide à l'achat de vaisselle compostable et réutilisable

Le SMCTOM propose des subventions pour l'achat de vaisselle compostable et réutilisable et est également intervenu sur plusieurs évènements, à travers la mise en place de stands et le prêt de matériel (festivals, marchés, etc.).

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017	Km parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	10 % de la population collectée en porte-à-porte et 90 % en apport volontaire	92 % en C1 8 % en C2	4 318	92 578	47
Déchets propres et secs	12 % de la population collectée en porte-à-porte et 88 % en apport volontaire	100 % en C1	1 302	91 504	14
Verre	100 % de la population en apport volontaire	-	843	Non connu	-

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Les déchèteries

Le SMCTOM du Ribérac assure la gestion du haut de quai de 3 déchèteries. Le suivi informatique de la fréquentation en déchèterie a été mis en place en novembre 2017.

Flux collectés en déchèterie -6 % par rapport à 2016

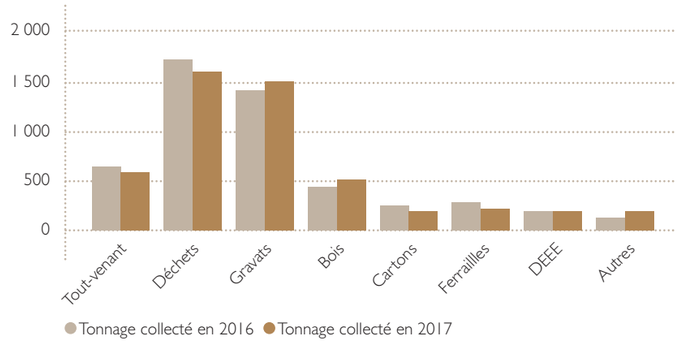

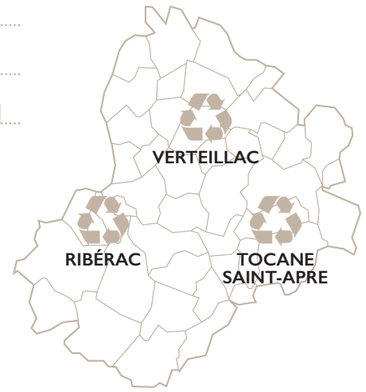

Fait marquant 2017

Eco-exemplarité de la collectivité

Dans les locaux du syndicat, les gobelets en plastique de la machine à café ont été remplacés par des gobelets réutilisables à l'effigie du SMCTOM. Un lave-verre a été installé. Cela représente la suppression d'un sac de 50 L de gobelets en plastique par jour.

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 11 242 tonnes → - 3 % par rapport à 2016

- 588 tonnes en porte-à-porte
- 5 874 tonnes en apport volontaire
- 4 780 tonnes en déchèterie

Performances en kg/hab./an

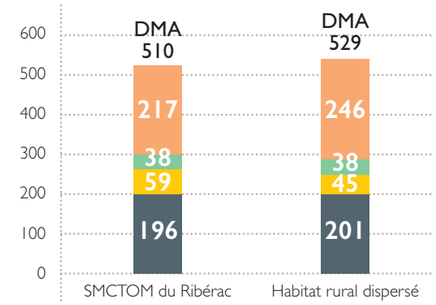

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 2 638 257 € en fonctionnement
- 1 644 727 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 2 412 748 € soit 109,5 €/hab.
- La Redevance spéciale : 235 784 €

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

Lieu-dit "Seneuil"
24600 Vanxains
05 53 92 41 66
smctom@smctom-riberac.fr
www.smctom-riberac.fr

SMCTOM de Nontron

59 communes adhérentes*

27 706 habitants*

Un habitat de type rural dispersé

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 5 déchèteries.

Les moyens

36 — 15 — 1217

- 16 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 6 gardiens de déchèteries
- 3 agents des services techniques
- 1 agent de communication
- 3 agents administratifs
- Autre personnel : 7
- 15 véhicules de collecte (dont 4 bennes à chargement latéral, 5 polybennes et 1tracteur routier)

Fait marquant 2017

Développement de l'apport volontaire

En 2017, le SMCTOM a poursuivi sa politique d'achat de colonnes semi-enterrées pour multiplier les points de collecte (trois bornes semi-enterrées : une pour les ordures ménagères résiduelles, une pour les recyclables secs et une pour le verre). Le territoire dispose désormais de 26 bornes pour les ordures ménagères résiduelles, 28 bornes pour les recyclables secs et 25 bornes pour le verre.

Les actions de sensibilisation et prévention

- 1 209 composteurs individuels distribués depuis 1999
- 8 composteurs collectifs depuis 2014

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017	Km parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	77 % de la population collectée en porte-à-porte et 23 % en apport volontaire	83 % en C1 17 % en C2	6 323	155 453	407
Déchets propres et secs	100 % en apport volontaire	34 % en C0,5 66 % en C1	1 467	76 392	192
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	-	124	2 888	430
Verre	100 % en apport volontaire	-	1 188	220 399	582
Déchets verts	5 % de la population en apport volontaire	10 collectes par an	39	295	1 333

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Les déchèteries

Le SMCTOM de Nontron assure la gestion du haut de quai de 5 déchèteries.

Flux collectés en déchèterie +2 % par rapport à 2016

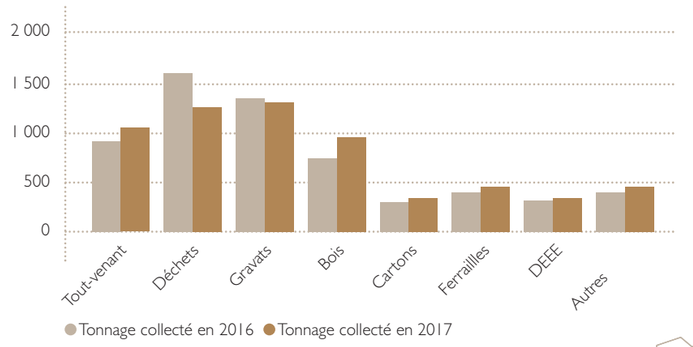

Visites sur les déchèteries

SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE
17 061 visites

SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE
11 083 visites

PLEGUT-PLUVIERS
9 702 visites

MAREUIL
8 846 visites

BRANTOME
21 226 visites

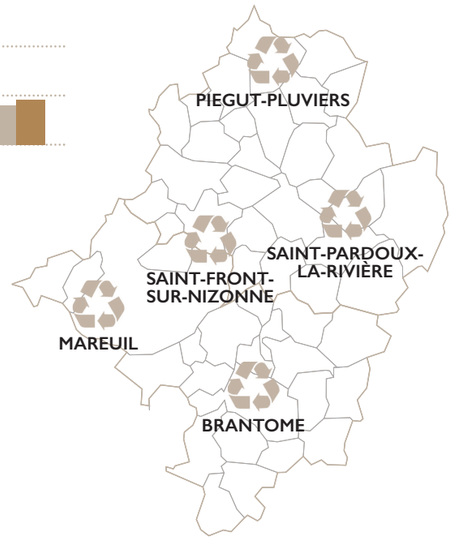

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 15 149 tonnes → - 6 % par rapport à 2016

- 6 037 tonnes en porte-à-porte
- 3 104 tonnes en apport volontaire
- 6 006 tonnes en déchèterie

Performances en kg/hab./an

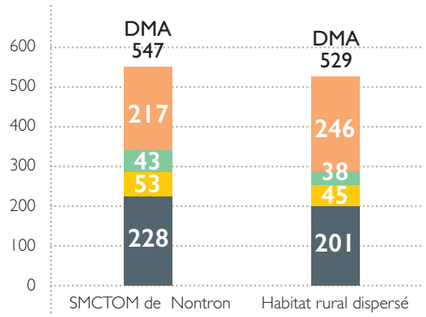

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 2 722 648 € en fonctionnement
- 145 927 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 3 038 200 € soit 109,7 €/hab.
- La Redevance spéciale : 136 856 €

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

Les Chemins Rouges
24270 Dussac
05 53 52 65 16
contact@smctom-thiviers.com
www.smctom-thiviers.com

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et gestion du haut de quai des 8 déchèteries.

Les moyens

93 — 26 — 551

- 72 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie, à l'exception des collectes de déchets verts, effectuées sur demande par une entreprise d'insertion.
- 7 gardiens de déchèteries
- 2 agents de communication
- 3 agents administratifs
- Autre personnel : 9
- 5 bennes à chargement latéraL
- 3 bennes équipées d'une grue
- 2 polybennes

Les actions de sensibilisation et prévention

- 3175 personnes sensibilisées (scolaires et autres) à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1065 utilisateurs de composteurs, 11 composteurs collectifs
- 206 personnes sensibilisées par la communication de proximité ("infos tri", "infos correctives")
- 372 personnes ont visité les installations (centre de tri, centre technique, déchèterie, enfouissement)

43 communes adhérentes*
(10 nouvelles communes ont intégré la CA en 2017)

107 262 habitants*

Un habitat de type mixte urbain

*Population avec double compte au 01/01/2017

Fait marquant 2017

Développement de l'apport volontaire et réduction des fréquences de collecte

Afin d'optimiser les coûts de collecte, la CA du Grand Périgueux a lancé un programme d'installation de points de collecte par bornes enterrées sur plusieurs années : 211 points ont été installés en 2017, pour un investissement de l'ordre de 3,5 millions d'euros (matériel et terrassement). Parallèlement, les fréquences de collecte ont été réduites à une fois par semaine sur la commune de Périgueux et d'autres secteurs.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017
Déchets résiduels	76 % de la population collectée en porte-à-porte et 24 % en apport volontaire	96 % en C1 2 % en C2 2 % en C6	21 317
Déchets propres et secs		98 % en C1 2 % en C6	5 350
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	-	238
Verre	100 % en apport volontaire	-	3 032
Déchets verts**	69 % en porte-à-porte	Sur demande	585
Encombrants	69 % en porte-à-porte	Sur demande	-

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte
** Le service de collecte en porte-à-porte des déchets verts est devenu payant en 2016.

Les déchèteries

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux assure la gestion du haut de quai de 9 déchèteries accueillant chacune 4 à 7 types de déchets.

Flux collectés en déchèterie +16 % par rapport à 2016

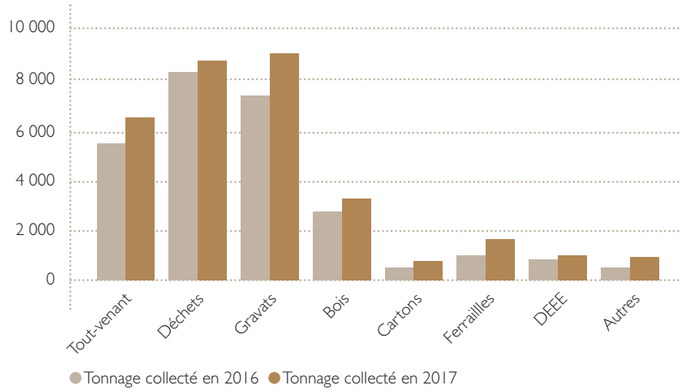

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 62 096 tonnes → + 10 % par rapport à 2016

- 24 121 tonnes en porte-à-porte
- 6 400 tonnes en apport volontaire
- 31 576 tonnes en apport volontaire

L'écart par rapport à 2016 s'explique en partie par le fait que les tonnages 2016 ne prennent pas en compte le territoire de l'ex-Communauté de communes du pays Vernois (ayant rejoint le Grand Périgueux en 2017).

Performances en kg/hab./an

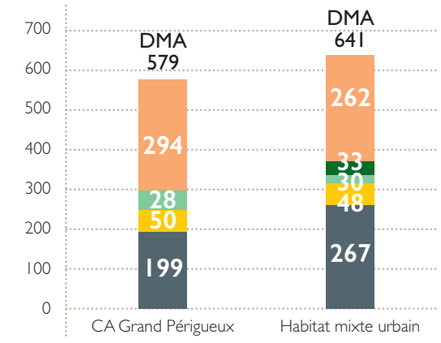

Bilan financier

Le budget déchets est de :

- 10 392 158 € en fonctionnement
- 5 248 711 € en investissement

Le service déchets est financé par :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 10 447 754 € soit 97,4 €/hab.
- La Redevance spéciale (seuil de collecte : 1800L hebdomadaires) : 251 515 €

* *se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

Fait marquant 2017

Harmonisation des horaires d'ouverture des déchèteries

L'année 2017 a été l'occasion d'un travail sur l'harmonisation des horaires d'ouverture au public de toutes les déchèteries du territoire (auparavant, les horaires d'ouverture variaient de 30 heures à 48 heures par semaine. Il a été également décidé de travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents. Les nouveaux horaires entreront en vigueur au 1er janvier 2018.

1 boulevard Lakanal
24000 Périgueux
05 53 35 86 00
contact@agglo-perigueux.fr
www.aglo-perigueux.fr

Communauté de communes Isle Vern Salembre

Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

12 communes adhérentes*
4 communes de la CCIVS sont collectées dans le secteur VI

17 540 habitants*

Un habitat de type rural dispersé

* chiffres au 01/01/2017

L'exercice de la compétence déchets

Collecte des différents flux et haut de quai d'une déchèterie jusqu'au 1er mai 2017 (avant transfert au SMD3).

Les moyens

21 — 5 — 183

- 16 agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Toutes les collectes sont effectuées en régie.
- 2 gardiens de déchèteries
- 0,5 agent de communication
- 2,5 agents administratifs

Les actions de sensibilisation et prévention

- 183 composteurs distribués en 2017
- Distribution de compost sur les deux déchèteries
- Organisation d'une opération de collecte de pneus

Fait marquant 2017

Modifications de la collecte

Suite au départ de la commune de Manzac au 01/01/17, la CC Isle Verne Salembre a revu l'organisation de ses tournées. Cela a permis d'optimiser les tournées de déchets propres et secs et la collectivité prévoit également de supprimer 2 jours de collecte supplémentaires. En parallèle, des plateformes de regroupement de bacs ont été mises en place ; cette orientation va se poursuivre dans les 2 ans à venir.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte ou en apport volontaire

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2017	Km parcourus	Kg/km
Déchets résiduels	80 % de la population collectée en porte-à-porte et 20 % en apport volontaire	90 % en C1 10 % en C2	3 587	64 132	55,9
Déchets propres et secs	70 % de la population collectée en porte-à-porte et 30 % en apport volontaire	100 % en C1	1 090	35 894	30,4
Verre	100 % en apport volontaire	-	552	4 793	115,1

* En pourcentage de la population collectée en porte à porte .

Fait marquant 2017

Opérations de compostage et de broyage

La Communauté de communes Isle Vern Salembre a mis en place un composteur collectif au collège de Neuvic sur l'Isle en février 2017. Un broyeur à végétaux a également été acheté afin de détourner une partie des déchets verts de la collectivité auparavant envoyés en déchèterie et de permettre l'utilisation du broyat dans les massifs de fleurs des communes.

Les déchèteries

Le SMD3 assure la gestion du haut de quai des 2 déchèteries (dont une depuis le 1er mai 2017).

Flux collectés en déchèterie +6 % par rapport à 2016

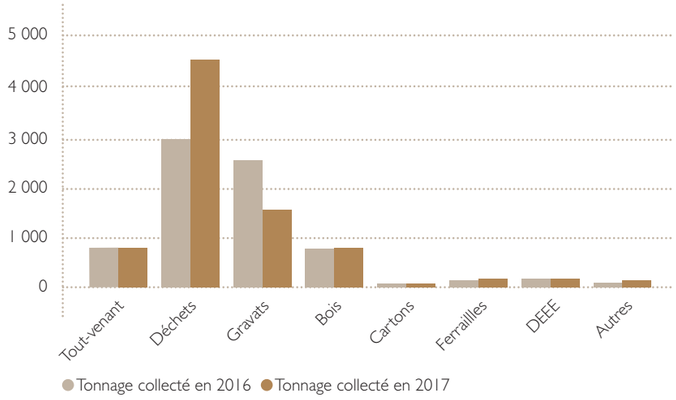

Visites sur les déchèteries

SAINT-ASTIER
(reprise par le SMD3 à partir du 1er mai 2017)
52 600 visites

NEUVIC
(gérée par le SDM3)
29 592 visites

Bilan sur les performances de collecte

2017 → 13 467 tonnes → + 3 % par rapport à 2016

- 3 632 tonnes en porte-à-porte
- 1 596 tonnes en apport volontaire
- 8 238 tonnes en apport volontaire

Performances en kg/hab./an

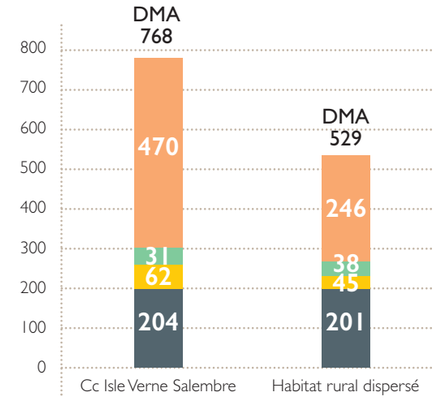

Bilan financier

Le budget déchets est de :
- 2 098 085 € en fonctionnement
- 41 421 € en investissement

Le service déchets est financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordure Ménagères : 2 272 622 € soit 129,6 €/hab.
- La Redevance spéciale : 100 365 €

** se référer aux hypothèses de calcul p. 53*

ZI La Borie
Rue Henri Rebière
24110 Saint -Astier
05 53 03 45 82
contact@ccivs.fr
www.ccivs.fr

TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

247 162
tonnes de **déchets en Dordogne**

204 081
tonnes de **déchets prises en charge** par le **SMD3**

48,7 %
des tonnages de **déchets non dangereux** non inertes valorisées

21
installations de **transport-traitement** sur le **département** :

- 8 centres de transfert
- 2 centres de tri
- 2 centres de stockage
- 1 plateforme de compostage
- 7 aires de broyage des déchets verts
- 1 centre de stockage des inertes

Zoom sur l'activité de transfert

Qu'est-ce qu'un centre de transfert ?

Un centre de transfert est un point de relais entre la collecte et le traitement des déchets. Les véhicules de collecte y déversent les déchets. Ceux-ci sont alors regroupés dans des camions de grands volumes pour être acheminés vers les centres de traitement adaptés.
Le transport est ainsi optimisé.

Les collectivités se situant à proximité d'un site de traitement n'ont pas besoin de recourir à un centre de transfert. Elles apportent directement les déchets collectés au centre de traitement (sans rupture de charge).
Le SMD3 dispose de 8 centres de transfert, répartis sur l'ensemble du département.

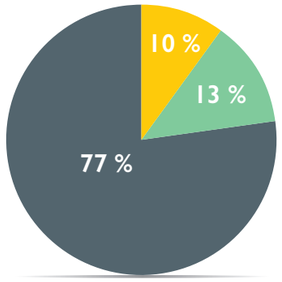

2017
↓
120 370 tonnes
↓
+1 %
Par rapport à 2016

En 2017, 120 370 tonnes de déchets ont transité par les centres de transfert du SMD3 (soit + 1 % par rapport à 2016).

	Déchets propres et secs (DPS)	Verre	Déchets résiduels (sacs noirs)	Total
Bergerac	3 774 t	2 930 t	26 324 t	33 028 t
Cussac	1 579 t	1 685 t	8 541 t	11 805 t
Marcillac-Saint-Quentin	-	2 291 t	14 070 t	16 360 t
Dussac	2 165 t	1 371 t	6 945 t	10 481 t
Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle)	-	4 972 t	26 075 t	31 047 t
Saint-Front-sur-Nizonne	1 467 t	-	6 323 t	7 790 t
Vanxains	1 302 t	-	4 340 t	5 642 t
Saint-Laurent-des-Hommes	2 161 t	2 056 t	-	4 217 t

Où vont les déchets après leur passage par les centres de transfert ?

Les **déchets propres et secs** sont transportés au centre de tri de la Rampinsolle ou de Marcillac-Saint-Quentin.
Le **verre** est dirigé vers une usine de recyclage du verre.
Les **déchets résiduels** sont transportés sur les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes ou de Milhac d'Auberoche.

Les déchets propres et secs

Chaque périgourdin a trié en moyenne 57 kg de déchets propres et secs en 2017

Comment est organisée la filière ?

Les déchets propres et secs (DPS) sont **les déchets issus du tri effectué par les ménages dans les sacs et bacs jaunes** :

- **Emballages** en carton, en aluminium, en acier et en plastique. Depuis 2012, en Dordogne, tous les emballages en plastique sont admis sur les centres de tri (extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques) afin d'accroître la quantité de déchets à recycler : barquettes, pots, films et tubes.
- **Journaux, revues, magazines** (JRM). Dans certaines collectivités, ils sont collectés séparément, généralement en colonnes d'apport volontaire.

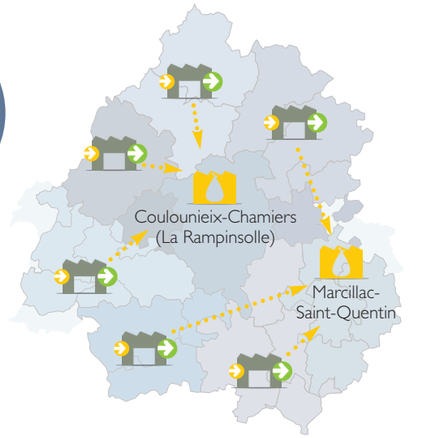

Centre de transfert des déchets propres et secs

Centre de tri des déchets propres et secs

Transport de déchets propres et secs

	Centre de tri de la Rampinsolle	Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
Propriétaire	SMD3	SMD3
Exploitant	NCI (PAPREC)	VEOLIA Propreté
Capacité de traitement	15 000 t/an	8 000 t/an
Personnel	2 postes de 7 h	1,5 postes de 7 h
Tonnage entrant en 2017	13 871 t (dont tonnages de professionnels)	8 027 t
Tonnage traité* en 2017	10 710 t	6 090 t
% de refus de tri en 2017	18 %	24 %
Traitement des refus de tri	ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes	ISDND de Milhac d'Auberoche

* tonnage traité = tonnage passé sur les chaînes de tri (mais non évacué)

Le taux de refus est élevé (20 %) et augmente tous les ans. Il reflète une diminution de la qualité des apports depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques. Ces déchets, qui ne respectent pas le cahier des charges du centre de tri, seront envoyés en centre de stockage. Un mauvais tri engendre ainsi des charges supplémentaires pour le SDM3 (collecte, transfert, tri, enfouissement).
Pour éviter les erreurs de tri, en cas de doute, les déchets plastiques doivent être déposés avec les déchets résiduels.

Au centre de tri, les DPS sont séparés par matériaux, puis conditionnés. Ils seront utilisés comme nouvelle matière première par les industries de recyclage.

Quels sont les volumes traités en 2017 ?

21 898 tonnes de DPS ont été traités en 2017 dans les deux centres de tri de la Dordogne. Ce chiffre est en légère hausse **(+3 % par rapport à 2016)**.

Tonnages triés dans les centres de tri

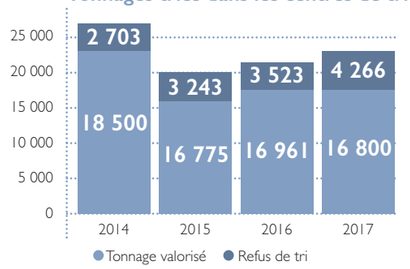

Comment sont valorisés les déchets propres et secs ?

	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
Acier	Boîtes de conserve…	Boîtes de conserve, pièces automobiles, aérosols, caddies de supermarché….	929
Aluminum	Canettes, barquettes, aérosols…	Cadre de vélo, semelle, fer à repasser, ustensiles culinaires, jantes de voiture…	64
PET clair	Bouteilles en plastique transparent	Fibre textile (polaires, tapis), bouteilles…	1080
PET foncé	Bouteilles en plastique transparent coloré		336
PEHD	Bouteilles en plastique opaque	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets	766

	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
PCC	Briques alimentaires	Papier peint, essuie-tout, boites à œufs…	242
PCNC + cartons	Cartonnettes	Cartons et cartonnettes d'emballage…	3 677
GDM (Gros De Magasins)	Papier de qualité inférieure	Papier	5 426
JRM	Journaux, revues, magazines	Papier journal, papier hygiénique	3 449
PEBD + sacs	Films et sacs plastiques	Sacs poubelle	381

Les déchets verts

Comment est organisée la filière ?

Les déchets verts sont collectés en déchèterie (à 98 % et en porte-à-porte sur quelques communes). Deux possibilités de traitement existent ensuite :

- Stockage et broyage sur l'une des sept aires de proximité du département.
- Broyage et compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes.

Le SMCTOM de Thiviers traite directement ses déchets verts.

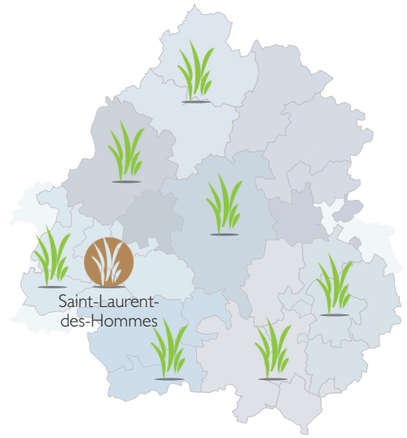

Plateforme de compostage des déchets verts

Aire de broyage des déchets verts

Quels sont les volumes enfouis en 2017 ?

En 2017, **36 095 tonnes de déchets verts** ont été traitées par le SDM3.
Les tonnages ont **augmenté de 11 %** par rapport à 2016.
Cela représente une **moyenne de 98 kg de déchets vert par habitant** en 2017.

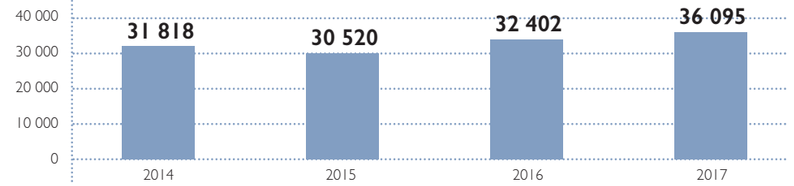

Les déchets verts sont valorisés en compost sur les plateformes de compostage ou en bout de champs par des groupements d'agriculteurs. Le compost est utilisé comme amendement organique naturel pour les terres cultivées. Le compost peut être produit directement à partir des déchets verts finement broyés ou en mélangeant les déchets verts avec des boues de station d'épuration. Un long processus de fermentation puis de maturation est nécessaire pour transformer la matière organique en éléments nutritifs assimilables.
Par ailleurs, une partie de fraction ligneuse (boisée) des végétaux est extraite puis broyée et criblée pour une valorisation énergétique en chaudières bois énergie.
Le SMD3 organise plusieurs fois par an des distributions gratuites de compost à Saint-Laurent-des-Hommes et à Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle).

Comment sont valorisés les déchets verts ?

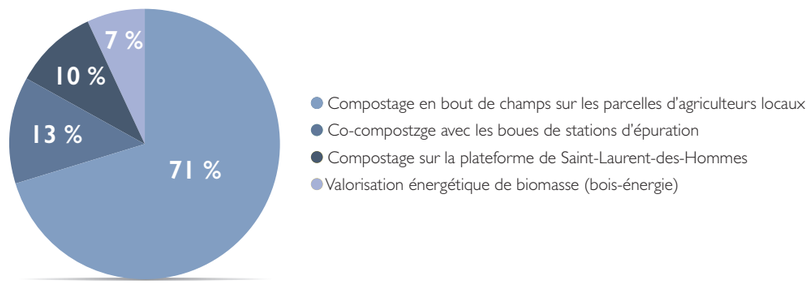

Le verre

Comment est organisée la filière ?

Les collectivités acheminent les emballages en verre collectés vers l'une des six plateformes de regroupement du SMD3. Le verre est ensuite rechargé par les agents du SMD3 dans des camions "grands volumes" affrétés par le verrier. Ces camions livrent le verre à l'usine de Vayres (33).

Chaque périgourdin a trié en moyenne 38 kg de verre en 2017. Ce ratio se situe au-dessus de la moyenne régionale de l'Aquitaine, indiquant une bonne organisation de la collecte sur le territoire.

Le verre est ensuite transformé en calcin, une matière première secondaire permettant de produire de nouveaux emballages en verre.

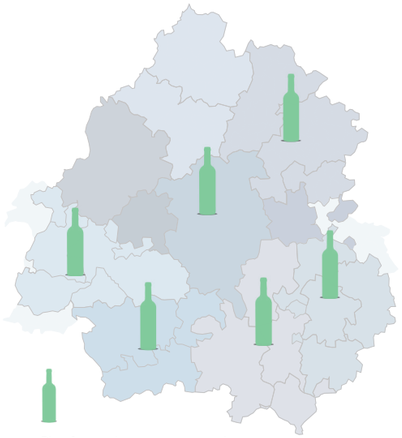

Plateforme de regroupement du verre

Quels sont les volumes traités en 2017 ?

15 305 tonnes de verre ont été valorisées en 2017.
Les tonnages collectés sont en légère augmentation depuis plusieurs années (+ 2% par rapport à 2016).

Performance de collecte du verre (en kg/hab)

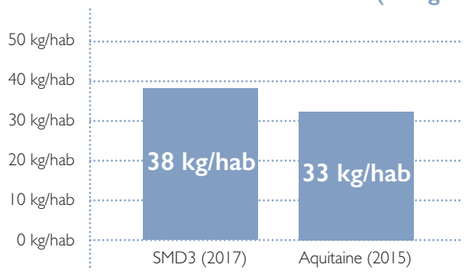

Tonnage traité en verre

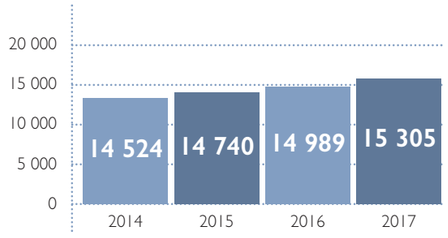

Les déchets ménagers non valorisables

Comment est organisée la filière ?

En Dordogne, les déchets ménagers non valorisables sont enfouis dans l'une des deux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du département selon le principe de proximité.

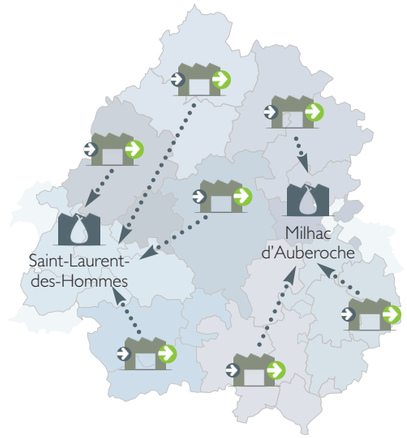

Les déchets ménagers non valorisables sont :
- Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire
- Les refus issus des opérations de tri et valorisation.
- Les déchets collectés dans la benne tout-venant des déchèteries prises en charge par le SMD3.

	ISDND Saint-Laurent-des-Hommes	ISDND Milhac d'Auberoche
Exploitant	SMD3	Suez Environnement
Part des tonnages apportés par le SMD3	100 %	42 %
Date limite autorisation	30/06/2042	2042 (zone Madaillan)
Capacité de stockage	75 000 t/an	90 000 t/an (zone Madaillan)
Tonnages enfouis en 2017*	73 143 t	29 450 t

* en provenance du SMD3

Quels sont les volumes enfouis en 2017 ?

104 913 tonnes de déchets ménagers non valorisables ont été enfouies en 2017.
Les tonnages enfouis ont légèrement augmenté de 1,2 % par rapport à 2016, ce qui s'explique par une hausse du taux de refus de tri et des apports de tout venant.

Tonnages enfouis

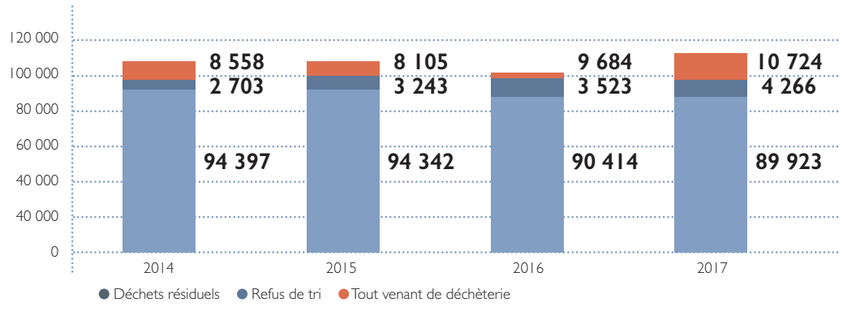

Les filières spécifiques

Attention !
Ces déchets doivent obligatoirement être orientés vers les filières de valorisation spécifiques. Ils ne doivent pas être jetés avec les déchets résiduels.

Certaines catégories de déchets nécessitent des traitements spécifiques.
Il peut s'agir de déchets dangereux pour la santé ou l'environnement tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante…
D'autres déchets sont valorisés via des traitements particuliers : textiles, polystyrène, bois…
A noter : la nouvelle filière de collecte des plastiques rigides mise en place en 2016 en partenariat avec le recycleur local Recymap a été arrêtée fin 2017.

Filière	Déchets concernés	Tonnage 2017	Evolution 2016/2017	Modes de traitement	Ratio (kg/hab.)
PSE*	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	63	+14 %	Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole Matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateurs…	0,18
DASRI**	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	3,94	- 2 %	Incinération	0,01
Amiante, ciment des particuliers	Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux)	517,9	- 25 %	Enfouissement dans un casier spécifique	0,98
DEEE*** des particuliers	Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	3 985	0 %	Réparation pour réemploi Traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière)	9,98
DDS****	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables	647,6	+ 5 %	Elimination par traitement spécifique Recyclage si possible	1,70
Textiles	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables…)	472,53	- 9 %	Friperies Essuyage industriel Effilochage Export	1,07
Déchets inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable…)	3 837	+ 61 %	Stockage sur des sites dédiés	14,40
Bois	Bois non traités (palettes…) Bois traités (meubles…)	9 640,7	+ 6 %	Valorisation matière Valorisation énergétique	25,56
DEA*****	Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	798,8	+ 14 %	Valorisation matière Valorisation énergétique	2,28
Plastiques rigides	Mobilier de jardin, jouets, arrosoirs, pots de fleurs, seaux	121,1	+ 135 %	Recyclage	0,71

*PSE : Polystyrène expansé / ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux / *** DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / **** DDS : Déchets Diffus Spécifiques / ***** DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

Synthèse des déchets traités* en Dordogne en 2017

	Déchets pris en charge par le SMD3	Déchets générés dans l'ensemble de la Dordogne
Ordures ménagères résiduelles	94 189	94 286
Déchets verts	36 095	39 085
Gravats	6 161	26 372
Déchets propres et secs traités en centre de tri	21 898	21 819
Encombrants	10 724	18 930
Verre	15 305	15 305
Bois	10 224	12 050
Papier/carton déposés en déchèterie et apport volontaire	1 032	5 429
Ferrailles	1 530	5 477
Déchets d'équipements électriques	3 993	3 993
Amiante ciment	390	390
Textiles	430	1 278
Divers (Piles, batteries, pneus, plâtre, plastiques...)	86	420
Déchets diffus spécifiques	682	682
Huiles (vidange + alimentaire)	65	209
Polystyrène expansé	72	81
Néons et lampes	4	13
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	4	4
DEA	912	912
Plastiques durs (Recymap)	285	428
TOTAL	**204 081**	**247 162**

* tonnages entrants sur les sites de traitement

48,7 % des déchets non dangereux non inertes produits en Dordogne sont valorisés

La part de déchets valorisés en Dordogne continue sa progression. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou autre (réutilisation, valorisation énergétique), en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement définie au niveau européen.
En 2017, le SMD3 a déployé sur 6 nouvelles déchèteries des ateliers de démantèlement dans l'objectif de réduire le poids de la benne tout-venant et d'améliorer la valorisation. Cette mission est confiée à plusieurs associations locales dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire.

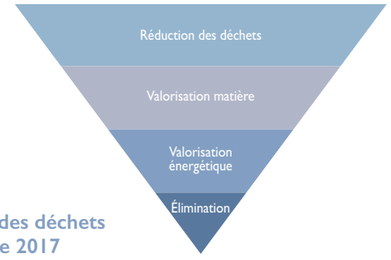

Taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes de la Dordogne

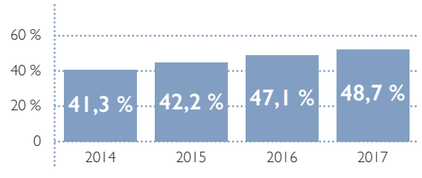

Traitement des déchets en Dordogne 2017

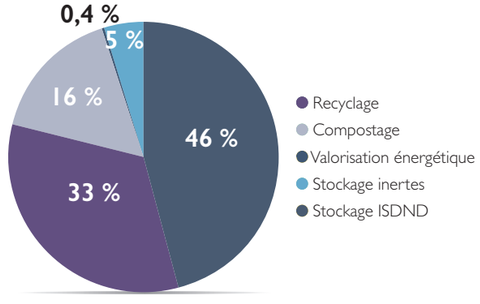

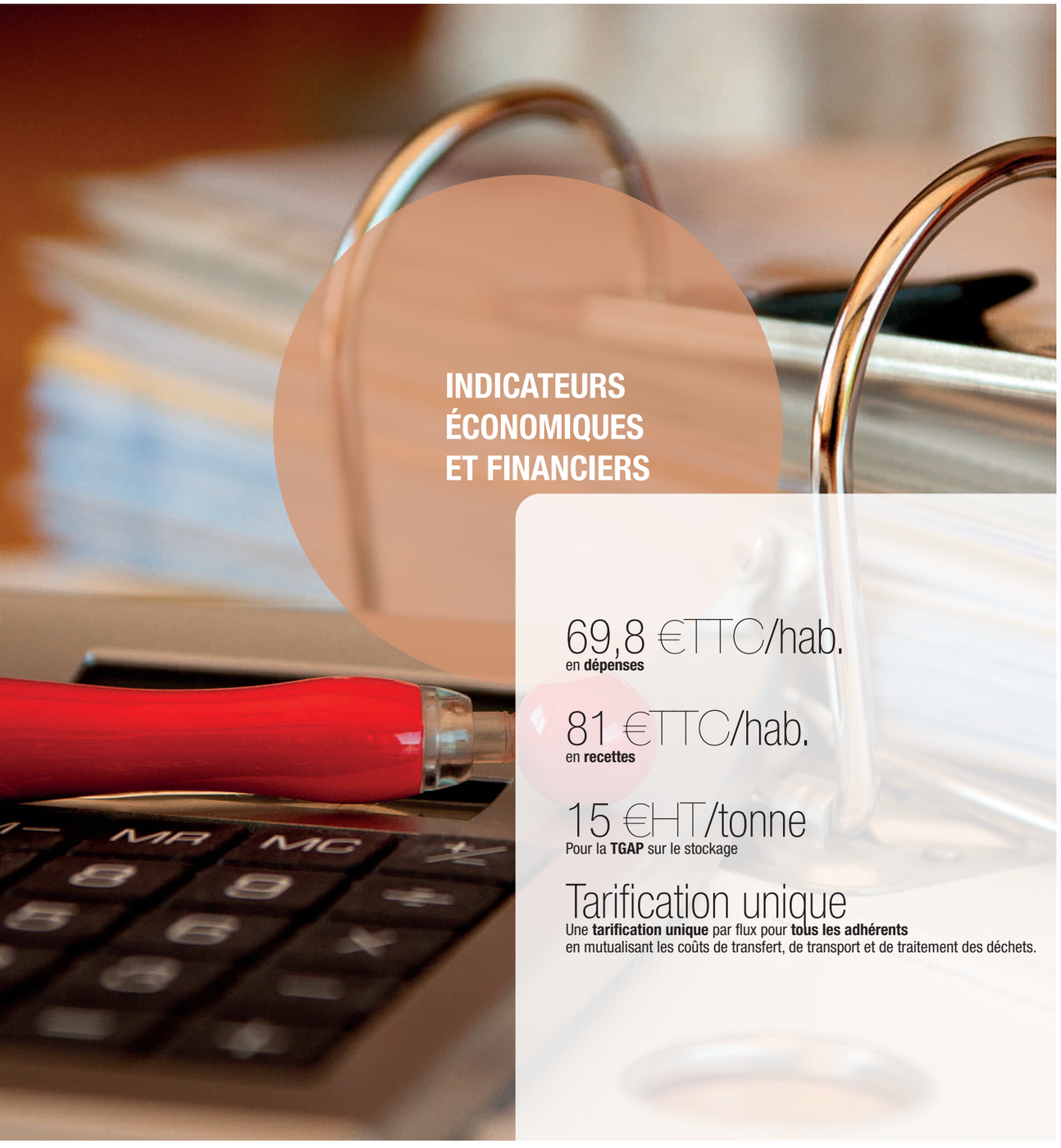

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

69,8 €TTC/hab.
en **dépenses**

81 €TTC/hab.
en **recettes**

15 €HT/tonne
Pour la **TGAP** sur le stockage

Tarification unique
Une **tarification unique** par flux pour **tous les adhérents**
en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

Budget 2017 du SMD3

Le budget 2017 a été adopté le 13 décembre 2016.
Le compte administratif 2017 a été approuvé le 27 mars 2018.

Quelles sont les dépenses et recettes pour l'année 2017 ?

En 2017, le budget de fonctionnement du SMD3 s'élève à **27.9 M°** d'€TTC de dépenses (soit **69.8** €TTC/hab) et **32.4 M°** d'€ de recettes (soit **81** €TTC/hab).

81% des dépenses sont liées à l'exercice de la compétence transport/traitement. La TGAP sur le stockage (d'un montant de 15 €HT/tonne en 2017) a représenté 1.3 M° d'€ de dépenses. Le SMD3 a investi dans son centre de stockage, en développant un bioréacteur, ce qui lui permet de payer le taux de TGAP le plus faible sur l'enfouissement.

Budget de fonctionnement ventilé par postes opérationnels de gestion des déchets

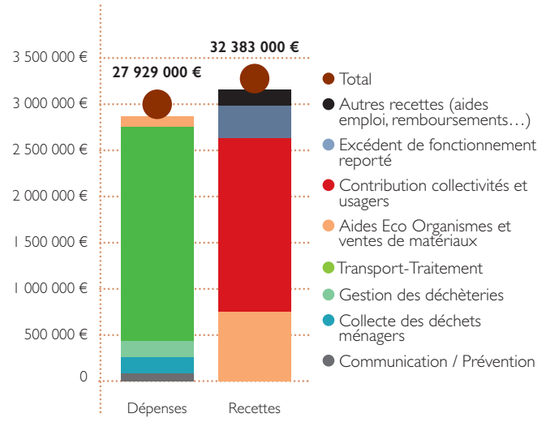

Les contributions des collectivités adhérentes et des usagers couvrent 67% des dépenses de fonctionnement.
Les soutiens des éco-organismes et les ventes de matériaux représentent 23% des recettes (après le financement, qui représente 58% des recettes). A noter une part importante d'excédent de fonctionnement.

	Dépenses	Recettes	Population desservie
Communication / Prévention	483 264 €		118 093 hab
Collecte des déchets ménagers	2 428 787 €		58 152 hab
Gestion des déchèteries	1 419 340 €		129 014 hab
Transport - Traitement	22 547 502 €		400 028 hab
dont transfert, transport, traitement des déchets, traitement lixiviats	*8 267 104 €*		
dont dotations aux amortissements et aux provisions	*5 641 482 €*		
dont charges de structures du siège et autres sites d'exploitation	*4 835 633 €*		
dont charges de structures de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes	*2 005 148 €*		
dont impôts (TGAP)	*1 361 781 €*		
dont charges financières	*436 354 €*		
Aides Eco Organismes et ventes de matériaux	1 049 806 €	7 324 535 €	
Contribution collectivités et usagers		18 686 222 €	
dont tarification unique		*15 387 014 €*	
dont TEOM et Redevance spéciale		*3 299 208 €*	
Excédent de fonctionnement reporté		3 614 114 €	
Autres recettes (aides emploi, remboursements…)		2 160 115 €	
dont contribution de solidarité		*1 813 828 €*	
dont divers (remboursement / sinistre, cession de biens…)		*200 538 €*	
dont remboursement sur charges de personnel		*145 749 €*	
Subventions		597 778 €	

Présentation synthétique du budget de fonctionnement du SMD3
Les dépenses d'investissement, d'un montant de 16.8 M° d'€TTC, sont liées aux travaux destinés à moderniser et sécuriser les équipements : modernisation du centre de tri de Rampinsolle, modernisation des centres de transfert, achats de nouveaux véhicules, traitement des lixiviats et développement d'un bioréacteur sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes. Le **niveau d'endettement** reste maîtrisé (**19,7 M°** d'€ au 31/12/2017) avec une capacité de désendettement de **3.2** ans.

Répartition des dépenses d'investissement par type d'équipement

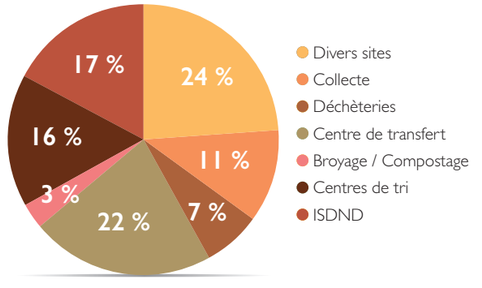

Quelles évolutions entre 2016 et 2017 ?

Le budget de fonctionnement a augmenté par rapport à l'année 2016 (**+28 %** de dépenses, **+16 %** de recettes) du fait des nouvelles compétences de collecte et gestion des déchèteries exercées par le SMD3 et de la reprise en régie du secteur Montpon - Mussidan (secteur VI).

La tarification unique

La tarification unique instaurée par le SMD3 s'applique à l'ensemble des adhérents du SMD3 et est établie en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

2017	
Modalités de collecte et nature des flux	Coût € HT/tonne
Déchets propres et secs	
Déchets propres et secs collectés en mélange avec des JRM (journaux revues magazines) (a)	Depuis 2014, le SMD3 conduit une politique d'encouragement au tri et valorise le travail des collectivités adhérentes en reversant un soutien incitatif à la tonne valorisée. Les matériaux issus des centres de tri ont été soutenus par le SMD3 à un prix fixe à la tonne (prise en compte du poids des repreneurs).
Déchets propres et secs collectés en mélange sans JRM (a)	
JRM collectés en points d'apport volontaire	
Cartons collectés en apport volontaire	10,23 €/t (2)
Films plastiques collectés en apport volontaire	47,63 €/t (2)
Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages (pré-tri)	12,87 €/t (2)
Fourniture de sacs de collecte sélective	23,02 €/t par carton de 20 rouleaux de 26 sacs

	Matière concernées	Soutien proposé par le SMD3
Tonnes entrantes sur les centres de tri	Les métaux (acier et aluminium)	12 €/t
	Les fibreux (PCNC, TETRA, GDM et JRM)	24 €/t
	Les résineux (PETc, PETf, PEHD et nouvelles résines)	72 €/t
	Le verre	23,5 €/t

	Taux de refus	Montant facturé par le SDM3 aux adhérents
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15 %	99,66 €/t (prix des déchets résiduels 2017)
	Le taux est supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 20 %	116,92 €/t (au-delà de 15 %)
	Le taux de refus est supérieur à 20 %	145,68 €/t (au-delà de 20 %)
	TGAP additionnelle	16,50 €/t

Par ailleurs, afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale est venu compléter les aides versées en soutien des tonnes valorisées. Il a été calculé de la façon suivante :

	Densité	Montant du soutien
Soutien à la collecte en zone rurale	d < 45 hab/km² (moyenne du SMD3)	1,50 €/hab.
	d ⩾ 45 hab/km²	0

Une prime de 0,20€ par habitant est versée pour la fourniture des données nécessaires au remplissage des comptes-rendus demandés par Eco-Emballages et Eco-folio dans les délais impartis.

Déchets résiduels	
Collectés en bennes tasseuses	99,66 €/t (1)
Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du polystyrène (PSE)	96,36 €/t (2)
Encombrants de déchèteries sans PSE	88,66 €/t (2)
TGAP additionnelle	16,5 € HT/t
Déchets verts	
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage simple)	14,30 €/t
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage et valorisation)	23,43 €/t
Biodéchet (compostage)	49,28 €/t
Filières spécifiques	
Amiante-Ciment (palettes et big bags)	71,5 €/t (2)
Amiante-Ciment (non conditionné)	83,27 €/t (2)
Amiante-Ciment en provenance d'un particulier	Gratuit < 100 kg par an (sinon: tarif de base)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (conditionné)	78 €/t
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (non conditionné)	91 €/t
PSE (sac de 1m³ collecté en déchèterie)	7,04 /sac (3)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	737 €/t (3)
Filière ECO-DDS	99,00 / fiche anomalie - 935,00 (3)
Déchets inertes	8,03 €/t (2)
Déchets inertes (professionnels / privés)	8,80 €/t
Verre provenant des communes indépendantes	26,95 €/t (1)
Bois issus des déchèteries	33 €/t (2)
Prestation optionnelle : • Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil) • Construction et gestion d'une déchèterie	 24,40 €/habitant selon TVA 18,70 ou 29,20 €/habitant selon TVA

Les prix indiqués incluent :
(1) transfert, transport et traitement des déchets - (2) traitement des déchets - (3) collecte et traitement des déchets en déchèterie

Glossaire et méthode de calcul des indicateurs

Les données présentées dans les pages adhérents ont été calculées à partir des hypothèses ci-dessous.
Nota : dans le cas de collectivités ayant fusionné ou ayant été dissoutes en 2017, les données présentées regroupent les données fournies par lesdites collectivités.

Glossaire

Organisation de la collecte

PAP : collecte effectuée en porte-à-porte (collecte des sacs/bacs au pied des habitations concernées)
AV : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés)
C0,5 : collecte tous les quinze jours
C1 : collecte une fois par semaine

Types de déchets

DASRI : déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : déchets Diffus Spécifiques
DEA : déchets d'Equipement et d'Ameublement
DEEE : déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
DMA : déchets Ménagers et Assimilés
OMR : ordures Ménagères Résiduelles
DPS : déchets Propres et Secs

Financement

TEOM : taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Traitement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Méthodologie de calcul des indicateurs de collecte

Ratio (kg/hab./an) : tonnages de déchets ménagers collectés en 2017 divisés par le nombre d'habitants au 1er janvier 2017 (Source : population INSEE). A noter : pour une collecte des biodéchets ne concernant que 800 habitants, le ratio est calculé par rapport à ces 800 habitants.

TEOM (€/hab.) : somme des contributions versées par les communes/collectivités adhérentes dans le cadre de la TEOM ("contribution des usagers" précisée plus bas) divisée par le nombre d'habitants au 1er janvier 2017 (Source : population INSEE).

Redevance des professionnels : somme des contributions spécifiques aux usagers professionnels (redevance spéciale, droit d'accès aux déchèteries…).

Budget de fonctionnement (M€) : somme des dépenses de fonctionnement effectuées par la collectivité en 2017.

Budget d'investissement (M€) : somme des dépenses d'investissement effectuées par la collectivité en 2017.

Coût de fonctionnement et de collecte (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement de la collectivité et des charges liées à la collecte, divisée par le nombre d'habitants au 1er janvier 2017.

Coût de gestion des déchets (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement et des charges techniques de la collectivité (coût complet), divisée par le nombre d'habitants au 1er janvier 2017.

Les pourcentages sont indiqués par rapport à la population du territoire (ex : une collecte des biodéchets à 5 % en porte-à-porte et à 5 % en C1 signifie que 5 % des usagers du territoire ont une collecte des biodéchets effectuée une fois par semaine en porte-à-porte - et donc que 95 % des usagers ne bénéficient pas de ce type de collecte).

2017 en résumé
Les faits marquants

Janvier

- Fusion du SMCTOM de Montpon - Mussidan (devenu le secteur VI) avec le SMD3

Février

- Inauguration du composteur du collège de Neuvic
- Opération Discosoupe à Prigonrieux (soupe anti-gaspi faite avec des légumes invendus)

Avril

- Mise en service du centre de transfert de Dussac

Mai

- Mise en service de la déchèterie de Saint-Astier

Juin

- Finale des Olympiades du tri à l'Odyssée pour les élèves de 6ème
- Distribution de sacs à Coursac (sacs en textile recyclé par La Bobine à Neuvic, étiquettes faites par l'ESAT Papillons Blancs)

Septembre

- Participation à la foire exposition de Périgueux (stand conçu en matériaux de récupération par une association d'insertion)

Octobre

- Organisation d'un atelier de démonstration de couches lavables (obligatoire avant la perception d'une aide à l'achat)

Novembre

- Adoption du schéma stratégique du SMD3 (voir page 14)

SMD3
HORIZON 2025

Les investissements prévus pour l'année 2018

Le budget d'investissement des services techniques proposé pour l'année 2018 est de **3 959 K€/TTC**.

L'extension du siège

Pour un budget de **1 645 K€/TTC** (études comprises) : suite aux fusions, le siège du SMD3 nécessite d'être agrandi afin d'avoir une salle de réunion capable d'accueillir un plus grand nombre d'élus ou de visiteurs. Au vu de l'accroissement du personnel, la salle de repos sera redimensionnée pour permettre aux agents de manger sur place.

La construction d'une déchèterie pilote à Thenon

Pour un budget de **1 171 K€/TTC** sur 2018, qui se poursuivra sur 2019.
Le SMD3 a pris en charge la collecte sur le secteur de Thenon depuis février 2016. La déchèterie existante, initialement dimensionnée pour l'usage exclusif de la commune de Thenon, est obsolète. Il est nécessaire de remettre aux normes et de redimensionner cet équipement pour faire face aux besoins liés au nouveau bassin de population (CCTH - Communauté de commune Terrasson Thenon Hautefort).
L'objectif est de créer la **première déchèterie à plat du département**, qui puisse accueillir, dans le respect de la réglementation en vigueur, les usagers de toute la communauté de communes.
Le montant budgétisé comprend les études pour 95 K€, les travaux pour 506 K€, et les équipements et matériels pour 570K€ (camion polybenne, chargeur…).

La construction d'un nouveau centre de transfert à Belvès (en remplacement de celui de Cussac)

Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 a progressivement modifié tous ses centres pour passer en transport par remorque à FMA (Fond Mouvant Alternatif). Pour cela il était nécessaire de moderniser le site de Cussac, mais à cause de la proximité de la grotte de Cussac, il était impossible de créer le moindre aménagement sur ce site. De ce fait, le SMD3 et le SYGED ont trouvé un nouveau site pour l'implantation de ce centre sur la commune de Belvès.
Cette opération qui va se lancer sur 2018 pour se terminer fin 2019 est budgétisée sur l'exercice 2018 à hauteur de 181K€/TTC, cela correspond uniquement à des frais d'études.

Le renouvellement de la flotte remorques à Fond Mouvant Alternatif

Du fait de la modernisation des sites et du passage en transport par remorques à Fond Mouvant Alternatif, le SMD3 possède aujourd'hui une flotte importante de remorques. A partir de 2018, il est proposé de lancer une opération de renouvellement annuelle et progressive du parc en remplaçant 4 remorques/an, et de procéder à la revente des anciennes remorques. Cela permettra de limiter les coûts de fonctionnement et de réparation de ces remorques en anticipant le vieillissement.
Cette opération est budgétisée à hauteur de **308 K€/TTC** (77K€ par remorque x 4) sur 2018.

L'acquisition d'un chargeur télescopique (CVD Rampinsolle) pour un budget de 110 K€/TTC

Le site de La Rampinsolle, actuellement équipé d'une chargeuse articulée sur pneus, est un site multi-activités (Bois, Déchets Verts, Verre, …). Au vu de la taille de ce site, il devient nécessaire d'avoir sur place un second engin de manutention pour permettre tous les rechargements pendant que l'activité de broyage s'effectue (hebdomadairement). Il est donc proposé d'acquérir un chargeur télescopique.

Le reste du budget investissement 2018 concerne des petits travaux d'aménagement sur les différents sites, l'acquisition ou le remplacement de petits matériels (tapis pour broyeurs…), de frais d'étude.

Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne

SMD3

Rapport annuel 2017

Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Rapport téléchargeable sur le site internet du SMD3
www.smd3.fr le clic utile !

La Rampinsolle
24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. : 05 53 45 58 90
Fax : 05 53 45 54 99
E-mail : contact@smd3.fr

Rapport d'activité présenté par François ROUSSEL, Président du SMD3
Rédacteur en chef : Sylvain MARTY, Directeur du SMD3
Coordination du rapport : Julie BOUTAL
Collecte de données et rédaction : AJBD
Création graphique et mise en page : ADÉKOI
Impression sur du papier recyclé par l'imprimerie Fanlac

Crédits illustrations : SMD3, Adékoi, Eco-Emballages, SMCTOM de Thiviers, SICTOM du Périgord Noir, SYGED Bastides Forêt Bessède, SMCTOM de Ribérac, SMCTOM de Nontron, CCIVS, Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Rapport tenu à la disposition du public, téléchargeable sur le site www.smd3.fr et adressé aux collectivités adhérentes du SMD3

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dit loi Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015